

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 25 au 31 décembre 2009 - N° 6295 - 58^{ème} année



TERRITORIALES PAUL GIACOBBI SE DÉCLARE ENFIN...



SPORTS

Visite de Thu Kamkasomphu, Championne paraolympique de tennis de table



INTERVIEW

Jean Toma, tête de liste «centrale et ouverte» (soutenue par le Modem) pour la Territoriale



MÉDIAS

Sortie du magazine «Donna Corsa», porte-parole d'initiatives féminines

Campagne choc

Contre les dangers du scooter

Parce que la hotte du Père Noël était pleine de cadeaux et que ce dernier a peut-être offert un scooter à de jeunes ados insulaires, L'Informateur Corse se fait l'écho du lancement d'un nouveau site internet : www.mortelscooter.fr. Ni moralisateur, ni culpabilisant, le message est clair : sensibiliser les jeunes (et pas qu'eux) aux risques liés à la conduite d'un cyclomoteur. Parce que cela n'arrive pas qu'aux autres...

« J'avais pas planifié le fait d'être dans un fauteuil... », « J'ai rebondi dans les trois voitures d'en face », « Le scooter pour moi, c'est un cerceau ambulancier », « J'arrêtais pas de penser à sa tête qui passait sous la roue »... Ces témoignages de jeunes victimes d'accidents de deux roues choquent et c'est bien là le but poursuivi par la **Prévention Routière** et la **FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances)**. En effet, les 14-18 ans sont les plus touchés par ces accidents, les plus prompts à adopter des comportements à risque en cyclomoteur et en même temps les plus réticents aux discours de prévention « classiques ». Confrontés à cette réalité, la **Prévention Routière** et la **FFSA** ont décidé de communiquer différemment sur Internet afin de parvenir à sensibiliser les jeunes aux risques liés à la conduite d'un cyclomoteur. Comment ? En relatant des faits, en faisant témoigner de jeunes accidentés ou leurs proches (camarades, frères et sœurs, parents...), sans discours moralisateur ou culpabilisant. Une campagne-choc qui veut faire passer un message simple mais cruel : l'accident grave change le cours de la vie de façon définitive. Cette campagne s'articule autour de trois axes.

En premier lieu, il s'agit de sensibiliser les jeunes conducteurs de scooter afin qu'ils prennent conscience des risques qu'ils encourent sur la route. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2008, 72 jeunes entre 14 et 17 ans, ont trouvé la mort et 5 091 ont été blessés. L'accident en cyclomoteur est à l'origine du plus grand nombre de victimes sur la route dans cette tranche d'âge. L'objectif de la campagne est de fragiliser le sentiment d'invulnérabilité des jeunes en leur montrant les conséquences de certains comportements (refus de priorité, non-respect d'un stop, d'un feu rouge, mauvais équipement...). Associées à l'inexpérience de la conduite, ces attitudes expliquent la multiplicité des accidents.

Un changement de comportements s'impose donc et celui-ci ne peut intervenir qu'avec l'appui des parents, qui ont un rôle prépon-

dérant à jouer dans la promotion de comportements responsables. Ce sont eux qui financent dans près de 9 cas sur 10 l'achat, l'assurance et l'entretien du véhicule. Si, parmi eux, 7 sur 10 semblent rassurés et confiants face au comportement de leur enfant, ils ne sont pas dupes : 33 % des parents d'adolescents conducteurs de cyclomoteurs déclarent savoir que leur enfant commet de temps en temps une infraction. La campagne insiste sur la nécessité de substituer au tout répressif, une sorte de « *contrat moral* ». En échange de l'achat d'un cyclomoteur, l'adolescent s'engage à respecter un certain nombre de règles. Plus qu'une série d'interdictions, conclure un contrat moral avec l'adolescent permettra de le responsabiliser et de lui montrer qu'il est digne de confiance (voir encadré).

Enfin, l'association **Prévention Routière** et les assureurs de la **FFSA** insistent pour repenser et renforcer la formation des jeunes conducteurs de cyclomoteurs. Ils demandent aux pouvoirs publics que le brevet de sécurité routière (BSR) devienne un véritable permis de conduire, avec une formation théorique et pratique et un examen obligatoire. Une mesure à laquelle 86 % des parents et 80 % des adolescents seraient également favorables.

Un contrat moral à respecter

Pour responsabiliser les jeunes conducteurs de cyclo, le rôle des parents est évidemment primordial et la mise en place de bonnes pratiques est importante ; comme :

- Ne pas le trafiquer. Le cyclomoteur est conçu pour ne pas excéder les 45 km/h (ce qui est déjà élevé pour ce type d'engin) ; la moindre modification risque de nuire au freinage, à la tenue de route, etc. Le conducteur s'expose à une amende de 4^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 750 euros ;
- Respecter le Code de la route ;
- Toujours rouler avec un casque attaché, à



la bonne taille et en bon état. Le casque divise par 2 le risque d'être tué en cas d'accident ; sans casque (ou avec un casque non homologué), le conducteur s'expose à une amende de 4^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 750 euros, et à un retrait de trois points s'il est titulaire du permis de conduire (quel que soit sa catégorie) ;

- S'équiper convenablement (gants, blouson, pantalon) pour se protéger les membres en cas de chute, et ce, même s'il fait chaud ! ;
- Ne pas faire de figures acrobatiques : conduite sur une seule roue, par exemple.

Accidents : les chiffres

- En 2008, 72 cyclomotoristes âgés de 14 à 17 ans sont morts sur les routes françaises et 5 091 ont été blessés. L'accident en cyclomoteur est à l'origine du plus grand nombre de victimes sur la route dans cette tranche d'âge ;
- Le risque d'accident à cyclomoteur culmine à 16-17 ans avec 54 tués et 3 569 blessés ;
- Il y a 17 fois plus de risque d'accident mortel à cyclomoteur qu'en voiture (à nombre égal de kilomètres parcourus) ;
- Plus d'un jeune cyclomotoriste tué sur 10 ne portaient pas de casque.

Bon à savoir !

Toute personne née après le 31 décembre 1987 et qui souhaite conduire un cyclomoteur doit être titulaire du Brevet de Sécurité Routière (BSR) ou d'un permis de conduire.

Plus d'informations sur la pratique du cyclomoteur sur www.corse-information.info, www.mortelscooter.fr,

AU SOMMAIRE

- 4** *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*



- 5** **TERRITORIALES**
Paul Giacobbi a fait durer le suspense jusqu'à la réunion du 29 décembre 2009, à Saint Pierre de Venaco, réunion qui clôt à sa façon le feuilleton PRG

- 6** *Interview : Jean Toma, candidat soutenu par le Modem à la prochaine élection territoriale*

- 8** *Médias : coup de projecteur sur le petit dernier de la presse féminine insulaire, «Donna Corsa»*

- 10** *Sport : la CTC, en partenariat avec la Poste et la Ligue Corse de tennis de table, invite Thu Kamkasomphu*

- 12** *Arts et culture : le Grand prix régional des arts plastiques distingue cinq personnalités et leurs oeuvres*

- 13** **ANNONCES LÉGALES**

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associi di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 0309 I 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Quels autres vœux formuler pour 2010 que ceux contenus dans la belle formule corse de «Paci e Saluta» ? La Paix et la Santé ne sont-elles pas les deux biens les plus précieux, conditionnant tous les autres ? La paix du cœur, la paix de l'âme, la paix entre les hommes, la paix entre les peuples et la paix entre les nations vont de paire avec cette santé qui permet à tout homme comme à toute société d'évoluer en pleine possession de ses moyens pour l'épanouissement de toutes les potentialités.

Paix et Santé pour notre pays, la France, en proie au doute et à la crise.

Paci et Saluta pour notre île, cette Corse qui veut vivre plus responsable et plus prospère mais qui doit surmonter ses handicaps en s'engageant résolument dans un changement fondamental de son rapport à la «politichiennerie» comme de son rapport à la tentation récurrente de penser à l'inéluctabilité de la fatalité, ce cancer qui entame toute tentative de renouveau.

Que 2010 apporte à notre île la volonté qui permettra à notre peuple de retrouver le goût d'entreprendre, d'imaginer l'avenir, de construire les indispensables conditions d'un mieux vivre ensemble !

Que notre île retrouve aussi les voies conduisant au plein épanouissement d'une identité forte mais toujours ouverte, confortée dans un enracinement social et culturel abouti. Une harmonie est à rechercher entre la chaleur de notre ciel et le bonheur qui doit faire bouger les rues de nos villages et de nos villes !

Que 2010 voie le retour du plein soleil dans le cœur de chacun d'entre nous pour une société où le partage et la fraternité jouent à nouveau à fond le jeu de toutes les solidarités en fédérant toutes les volontés !

Notre liberté individuelle se situe au bout de la conquête de la responsabilité.

Alors que «A Paci e a Saluta» sustentent nos volontés et guident l'action de tous !

À MÉDITER

Nous nous reverrons un jour ou l'autre. Si vous y tenez autant que moi. Prenons rendez-vous. Un jour n'importe où. Je promets qui j'y serait sans faute. Noël comme la Pentecôte. A Rio de Janeiro ou à Moscou.

Charles Aznavour

ERBALUNGA : Recherches numismatiques

La société **Comptoir des Collections** recherche pour un ouvrage sur les monnaies corses et les médailles concernant l'île : toute photo de médailles, quelle qu'en soit l'époque, ou toute photo de monnaie de **Théodore à Pascal Paoli**, en vue de recenser les frappes concernant la **Corse**. Les médailles religieuses anciennes ayant un rapport avec la **Corse** feront également l'objet d'une indexation, tout comme les médailles frappées entre le XVIII^e siècle et l'époque contemporaine. Toute participation est la bienvenue. Merci de communiquer, avec vos photos, les éléments relatifs à la frappe : tirage éventuel, masse de la monnaie, diamètre, métal, inscription sur la tranche... Une proposition d'achat pourra vous être communiquée par email. La société est également acheteuse de toutes monnaies corses ou de lots de monnaies françaises ou du monde. Renseignements et envoi des données : comptoirdescollections@gmail.com.



VENACO : Tirage de la Tombola du Téléthon

L'association **Venacu in festa** remercie tous les participants de la tombola organisée pour le **Téléthon**

et vous communique les numéros gagnants qui sont les suivants : **3328, 3422, 3305, 3282, 3401, 3540, 3549**. Les lots sont à retirer au siège de l'association à la mairie de **Venaco**. L'association a reversé cette année la somme de 1025 euros à l'**AFM**. Merci à tous les acteurs de ce mouvement de solidarité.



SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO : Falép Logement

La **Falép Logement** assure une permanence tous les premiers mercredis du mois. Vous serez reçus à la mairie de 10 heures 30 à 12 heures. Sa mission est de favoriser l'accès à un logement stable et décent ou encore de maintenir au sein de leur logement des personnes possédant de faibles revenus. Elle accompagne par ailleurs vos recherches et vos démarches. Une médiation peut être menée pour tout genre de conflit locatif. La **Falép** cherche aussi des logements à prix raisonnable, à l'année et accompagne les propriétaires dans leurs démarches de rénovation de leur appartement, notamment dans la constitution du dossier **ANAH**.



ROSPIGLIANI : Téléthon 2009

Cette année, la solidarité autour du **Téléthon** des aînés ruraux de **Vivario** a permis de récolter la somme totale de 600 euros. L'association mobilisée autour de cette grande cause nationale remercie tous les participants et les acheteurs de gâteaux pour leur générosité.

CORTE : Formation BAFA

Une session de formation générale au **Bafa** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueil collectif de mineurs) se déroulera du samedi 20 au samedi 27 février en internat ou en demi-pension. Les objectifs qui seront développés dans cette session permettront aux participants d'acquérir les connaissances générales liées au fonctionnement des différents types d'accueil de mineurs : les publics, les structures, les devoirs des intervenants, les différentes animations et leurs techniques, les rôles et fonctions de l'animateur. C'est à travers la mise en pratique que seront abordés ces sujets, ainsi que les activités à thème, les grands jeux, le travail en équipe, la vie quotidienne, la sécurité, ainsi que la notion de projet. **Renseignements : 04 95 61 14 36**, poste 1.



LECCI : Association l'Enfance de l'art

En cette période de fêtes, les cours de gym énergétiques du matin à 10 heures seront maintenus les mardis et samedis à la place des jeudis. Tous les autres cours sont maintenus à l'identique. Pour plus d'informations : **Claire Beretti** au 06 10 20 96 66. www.lenfancedelart.com.



ARBELLARA : Souscription pour l'église

Le comité pour la réfection de l'église d'**Arbellara** remercie vivement tous ses généreux donateurs, d'**Arbellara**, de **Fozzano** et de **Sainte Maire Figaniella**, dont les noms sont affichés dans l'église. Par ailleurs les personnes qui n'ont pas eu le temps de faire un geste peuvent se manifester auprès du comité puisque la souscription reste ouverte.

MIOMO : Formation BAFA

La ligue de l'enseignement de Haute-Corse propose une formation **BAFA-BASE** du 18 janvier au 25 janvier 2010 à destination de la cité bastiaise et des villages environnants. C'est l'occasion de décrocher le brevet tant convoité offrant la possibilité de s'occuper de groupes de jeunes mineurs et d'animer les journées de ces derniers. Renseignements et inscriptions au 04 95 31 25 14 ou 06 81 97 24 93. Contactez **Betty Poitou** à la ligue de l'enseignement, Fédération de la Haute-Corse, BP 154, 20 292 Bastia Cedex. E-mail : falep.2b@wanadoo.fr



CARGESE : Vaccination contre la grippe A

Le maire informe les personnes souhaitant se faire vacciner contre la **grippe A** qu'elles doivent, au préalable, s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie de **Cargese**.



Les services municipaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.

ZALANA : Fermeture de la mairie

Le secrétariat de la mairie de **Zalana**, en raison des congés annuels, sera fermé jusqu'à la date du 4 janvier.



SOLARO : P@m et bibliothèque municipale

Le **P@m** et la bibliothèque municipale, fermés pour les fêtes de fin d'année, ouvriront leurs portes le lundi 4 janvier à 10 heures. Tous les services habituels seront de nouveau proposés aux administrés.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Paul Giacobbi, officiellement candidat, avec de jeunes élus à ses côtés



De gauche à droite : Jean-Charles Orsucci, Paul Giacobbi, Emmanuelle de Gentile et Jean-Louis Luciani

C'est à **San Petru di Venacu**, au centre de la **Corse** (où d'autre ?), que **Paul Giacobbi** a officialisé hier matin sa candidature aux prochaines élections de mars 2010. Et mieux encore puisqu'il a dévoilé le trio de tête que composera cette liste qui a reçu l'aval du **Parti Socialiste**.

Dans le décor scintillant de l'hôtel **Le Torrent**, qui situe bien le moment choisi pour sa déclaration, le député, président du **Conseil Général de la Haute-Corse** s'est exprimé, fidèle à ses engagements depuis la réunion de **Tagliu Isulacciu** où il avait affirmé qu'il serait candidat et qu'il officialiserait cette candidature avant la fin de l'année. Tout aussi fidèle à ses engagements, **Paul Giacobbi** était entouré de sa famille politique, élargie aux amis qui le soutiennent dans ses engagements. C'est un homme serein qui a pris la parole à une tribune où avaient pris place à ses côtés **Emmanuelle Croce-De Gentile**, secrétaire régionale du **Parti Socialiste** et officiellement présentée comme la numéro 2, **Jean-Louis Luciani**, conseiller général **PRG** de **Corse du Sud**, qui occupera la 3^{ème} place sur la liste, et **Jean-Charles Orsucci**, maire de **Bonifaziu** et membre du **PS** dont le nom figurera en bonne



place. Rien d'autre ne devait filtrer de la composition de la liste que conduira **Paul Giacobbi**, dont il a souligné qu'elle demeurerait ouverte : «*Nous n'entamons pas aujourd'hui une démarche de dissidence mais une démarche centrale. Par cette candidature, je prends l'initiative de parler d'autre chose que de discussions internes, pour construire et proposer et non pas combattre et détruire. Il est grand temps d'afficher une volonté d'apaisement et de rassembler des hommes et des femmes qui soient représentatifs de l'ensemble de la Corse, riches de leur expérience, dont l'objectif sera d'œuvrer à construire quelque chose de réaliste et de pragmatique et de proposer à l'électorat une démarche stable et cohérente.*».

Des propos corroborés par les futurs colistiers présents à la tribune, qui ont affirmé leur volonté «*d'œuvrer ensemble pour faire en sorte que la Corse passe à Gauche, tout en mettant en marche l'alternative que les corses souhaitent.*».

Hier **Paul Giacobbi** s'est mis en ordre de marche en rappelant l'importance capitale de la prochaine échéance électorale : «*Une force de rassemblement se met en marche pour accéder aux responsabilités, faire des choix, et travailler pour donner à la Corse la dimension qu'elle mérite.*».

Sauf revirement exceptionnel de situation on s'achemine vers une primaire à gauche dont **Paul Giacobbi** devra sortir confortablement en tête pour aborder sereinement le 2^{ème} tour en leader d'une gauche, qui faute d'être unie, aura en main les données de la gague.

Jean Toma, candidat

Préférant, pour définir l'offre politique qu'il défend, le qualificatif de «centrale» à celui de «centriste», Jean Toma, Président du Modem de Corse et maire de Solenzara, conduira, pour la prochaine élection territoriale de Corse, une liste d'ouverture soutenue par le mouvement de François Bayrou. Entendant donc ne pas rester à la marge, celui qui est aussi Président de l'Union des ports de plaisance de Corse, Président du Conseil de l'Ordre des médecins de Corse, et qui a déjà été, dans les années 90, Conseiller Territorial, s'est donc lancé au coeur de la bataille des Régionales 2010 sur la base de choix stratégiques dont il rappelle les fondements, à la fois à la lumière de son propre parcours politique et des grands enjeux pour la Corse de demain.

► **Jean Toma, vous Présidez le Modem Corse depuis sa création. Quel bilan de santé tirez-vous aujourd'hui pour le Mouvement dans l'île ?**

Le Modem en Corse se porte bien. Il a été crédité de 5% d'intentions de vote lors d'un récent sondage. Il est d'ailleurs passé de 3% à 5% en quelques semaines après que la présence d'une liste qu'il soutient aux élections Territoriales a été annoncée publiquement. Ce qui prouve que notre mouvement correspond à une attente politique dès lors que nous nous positionnons sur les grands enjeux insulaires.

► **Qu'est-ce qui, personnellement, vous a amené à ce rapprochement avec François Bayrou ?**

Ce rapprochement était naturel. Les valeurs humanistes qu'il défend, son ancrage « terrien béarnais » et le bon sens qui l'accompagne en recherchant des résultats plus que des postures de droite ou de gauche correspondent à ma vision de la politique. D'autre part, la position de François Bayrou sur les Régions et la décentralisation, son engagement européen et la reconnaissance des langues minoritaires vont également dans le sens de mes convictions.

► **Ce récent engagement vous paraît-il compatible avec le reste de votre parcours politique et notamment avec votre engagement aux côtés de Toussaint Luciani sur une liste régionale corsiste, il y a quelques années de cela ?**

Je me suis engagé aux côtés de Toussaint Luciani dans un mouvement qui refusait de se positionner à droite ou à gauche selon des considérations politiciennes. Nous étions dans une logique de force de propositions et de défense des intérêts de la Corse en prenant les meilleurs pour réussir collectivement. Je ne vois pas ce qui a changé aujourd'hui avec mon engagement au Modem.

► **Vous avez été conseiller territorial à l'époque des accords de Matignon. Comment entendez-vous vous servir de cette expérience, si demain vous accédez à nouveau à la Région ? Que proposeriez-vous de nouveau à Paris ?**

La réforme des Collectivités va remettre la Corse au même niveau que les autres régions et peut-être la faire régresser. Il faudra négocier notre autonomie financière et fiscale. Il est impératif d'obtenir la rétrocession des ressources issues des taxes perçues sur le territoire - TVA, impôts sur les sociétés, impôts sur le revenu, douanes, succession - et de trouver de nouvelles ressources. Il faudra également mettre en œuvre une refonte juridique, sociale, fiscale et financière des entreprises et des résidents permanents dans le rural, créer un office du foncier et pour cela utiliser pleinement notre pouvoir d'adaptation législatif.

► **Vous conduirez donc, selon vos propres mots, une liste « centrale » et d'ouverture soutenue par le Modem. Quelles personnalités y trouvera-t-on ?**

Le nom des personnalités que l'on va retrouver sur la liste ne s'impose pas pour l'instant. Nous travaillons sur un projet pour la Corse capable de fédérer des femmes et des hommes responsables et d'impulser une dynamique collective. Nous ne sommes pas dans des problèmes d'égo ou de place, ce n'est pas le sujet.

► **La candidate Modem à la dernière élection municipale de Bastia, même si elle pâtissait d'un manque de notoriété politique (notons qu'elle se retrouve aujourd'hui en 2^{ème} position sur la liste «Protégeons la Corse») n'a obtenu que 0,99% des voix. Comment évaluez-vous vos propres chances de succès ?**

La politique est une question de conviction et d'engagement politique quand on défend un idéal. L'écologie en est un que j'ai tou-



La vision d'un professionnel de la santé

► **Jean Toma, vous êtes vous-même médecin. Malgré les dernières avancées, la santé reste en Corse le secteur de toutes les carences et de toutes les revendications (on l'a vu récemment avec les longues négociations entre syndicats et pouvoirs publics mais aussi avec le coup de gueule des médecins libéraux), y compris en milieu urbain où notamment les médecins de garde manquent. Que proposez-vous pour une meilleure couverture santé du territoire ?**

Je suis président du Conseil de l'Ordre des médecins en Corse et à ce titre je suis en train d'organiser les Assises nationales de la médecine rurale avec l'aval du Conseil de l'Ordre national en octobre 2010. C'est un problème d'équité sociale dans l'accès aux soins et d'aménagement du territoire qui ne se pose pas qu'en Corse, comme tous les problèmes de santé en général. Là aussi il faudra trouver un juste équilibre. Les habitants en milieu rural doivent disposer d'un minimum de services de base comme l'alimentation, la poste, les

transports, l'école et bien entendu la santé dans un rayon minimum d'accès, peut-être à l'échelle d'un canton. On peut imaginer que les Collectivités investissent dans des pôles santé avec des disciplines différentes pour attirer les nouveaux professionnels et éviter qu'ils ne restent en ville, des incitations financières et fiscales et des systèmes de médecines itinérantes. De nombreuses expériences sont en cours que nous partagerons lors de ces Assises et qui feront l'objet de propositions concrètes.

«central»

jours pris en compte et que le Modem a toujours défendu sans esprit polémique. Considérant nos chances de succès, il faut rester humble et ce ne sera facile pour personne. Nous pensons passer la barre des 7 %...

► **Vous soulignez volontiers « la nécessité de prendre en compte l'équation nationaliste et l'évolution de ce courant, ainsi que la sensibilité écologiste ». Le grain semble semé pour des alliances éventuelles au second tour...**

Arrêtons l'hypocrisie ! Les nationalistes font partie du paysage politique insulaire depuis plus de trente ans. Ils représentent une sensibilité et des aspirations que personne à droite comme à gauche ne peut ignorer ou contester. L'élection de François Alfonsi au Parlement européen en est la preuve ! Ils sont d'ailleurs présents dans de nombreux conseils municipaux, dont le mien. L'instrumentalisation de la violence a fait le jeu des partis traditionnels pendant des années. La condamnation de cette violence par certains partis nationalistes et leur score aux derniers scrutins municipaux rend cette posture « républicaine » plus difficile à tenir. Personnellement, aucune alliance avec la droite, la gauche ou les nationalistes « modérés » ne me dérange des lors qu'elle se fera sur des bases claires et publiques et sur des contrats de « gouvernance » servant les intérêts de la Corse et non des intérêts politiques. La Corse a besoin de toutes ses compétences pour réussir.

► **Les divisions à droite et à gauche, ainsi que chez les nationalistes ont fait remonter extrême gauche et extrême droite dans les sondages. Pensez-vous qu'une offre centriste puisse elle aussi tirer un profit durable de ces querelles internes ?**

Ce ne sont pas uniquement les divisions et les querelles de personnes au sein des familles politiques qui font remonter les extrêmes mais aussi la faiblesse, voire la médiocrité ou l'inexistence des offres politiques, des projets et des débats, tant sur le plan local que national. L'« extrême centre » avec le Modem peut bien sûr tirer un profit momentané de la division des autres. Mais on ne peut tirer de profit durable que par la lisibilité et la clarté de l'offre politique que l'on représente. Nous travaillons surtout dans ce sens pour nous inscrire « durablement » dans le paysage politique corse.

► **On vous a également entendu dire que les programmes comptent ici moins que les personnes. Ce qui peut laisser penser que le Modem Corse n'en a pas. Pouvez-vous nous donner un ou deux exemples de propositions-clés dans le domaine économique ?**

J'ai dit que la politique en Corse était plus conditionnée par la personnalité des candidats ou des élus que par leur appartenance politique, leurs idées ou leurs programmes. C'est précisément parce que pour nous les idées et le programme passent avant les hommes qui doivent les incarner et les porter que nous ne nous reconnaissons pas dans les partis traditionnels. Pour nous c'est la méthode de travail qui compte. Nous proposons une gestion dynamique intégrant les obligations de respect de l'environnement et des normes sociales dans des projets économiques viables et équitables sur le long terme, c'est-à-dire qu'il s'agit pour nous de construire une société authentique respectant notre identité, une société responsable, solidaire et ouverte sur l'extérieur.

► **Pour vous, l'enjeu majeur pour la Corse, c'est justement de trouver l'équilibre entre impératifs économiques et priorité écologique. Qu'est-ce qui vous fait penser que ce qui échoue au niveau international (on vient de le voir avec le sommet de Copenhague) puisse marcher à l'échelon local ?**



La Conférence internationale sur le climat a montré les limites de l'action au niveau mondial. Trop d'intérêts divergents et de différences de priorités entre les pays. Toutefois, l'échec est relatif, sauf pour l'Europe en termes politiques, car pour la première fois les grandes puissances et surtout la Chine et les Etats-Unis ont reconnu que le réchauffement climatique était une réalité et qu'il fallait agir pour en atténuer les effets. Attendons la suite. En Corse, la proximité, la motivation des personnes et notre faible démographie, qui est en l'occurrence devenue un atout, font qu'il est plus facile de fédérer. Les Corses ont toujours prouvé que l'attachement à leur terre passait par la protection de leur patrimoine naturel. Le problème comme partout sera plus du côté des comportements individuels que de l'intérêt collectif pour lequel il sera possible de trouver un juste équilibre entre développement, protection et équité sociale. Nous y contribuerons pleinement.

► **Président de l'Union des Ports de Plaisance, vous militez pour le développement durable de la Corse par la plaisance. Quel regard critique portez-vous sur la politique menée en la matière par l'exécutif de Corse, et plus globalement en matière de tourisme ?**

La politique menée par l'Exécutif a été très décevante pendant cette mandature par manque d'ambition et de vision de l'avenir. En matière de développement touristique il aurait fallu définir des priorités sur le plan qualitatif et des complémentarités entre les territoires. La plaisance est un atout naturel fantastique pour la Corse et son inscription dans la Méditerranée en termes de création d'activités et d'emplois. Avec l'Union des ports nous souhaitons mettre en place, notamment avec les nouvelles technologies, un projet innovant de tourisme durable et de qualité pour allonger la saison et irriguer les territoires de l'intérieur. Nous allons y travailler prochainement avec tous les acteurs du monde rural.

Question au maire de Solenzara

Interrogé sur les projets-phares de la commune dont il est maire depuis 2001 (projets déjà menés à terme ou en cours), Jean Toma précise : « Avant d'envisager les projets, il faut d'abord s'en donner les moyens. Dans un premier temps il s'est agi de rétablir la situation des finances communales. La commune a pu ainsi investir et constituer une réserve foncière de 7 hectares et demi, destinée pour partie au développement économique et pour partie au logement social. La réfection complète des réseaux d'eau et d'assainissement des villages de Sari et de Togna est en cours de réalisation. Plus de 300 places de parking ont été créées, le quartier de l'ancienne gare a été entièrement réhabilité et un centre socio-culturel, devrait être livré sous peu. Un projet d'extension et d'aménagement du port est en cours d'étude qui permettra la création de nouvelles activités et d'emplois. »

DANS LES PETITS PAPIERS DE DONNA CORSA



Barbara Padovani

Il vient tout juste de sortir. Lui, ce sont elles : ces femmes qui, en Corse, loin de prétendre faire la pluie et le beau temps, choisissent, refusent, tentent et avancent. Elles, debout sur le papier, le font lui, tout jeune magazine qui, au fil d'une centaine de pages, nous invite à un voyage intérieur, au cœur de la Corse et d'un pan entier de son patrimoine vivant. Contre toute attente, «Donna Corsa» est né sous l'impulsion d'un homme. Un homme qui laisse donc volontiers parler les femmes, toutes les femmes, à commencer par sa rédactrice en chef, Barbara Padovani, vers laquelle il nous a d'emblée orientés.

► **Barbara, pourquoi avoir choisi ce créneau de la presse féminine et l'avoir fait maintenant, dans une conjoncture difficile à la fois pour l'économie et les journaux en France ?**

A la base, **Donna Corsa** est une idée de son Directeur de publication, **Jean-François Rouchon**. Le concept m'a séduite. J'ai voulu d'abord y apporter une contribution sur le plan artistique et finalement, ayant moi-même des idées à transmettre, je me suis plus impliquée que prévu. Avec ce magazine, nous avons voulu dépasser le pur aspect consommation. A travers nos portraits, par exemple, ce dont nous avons envie de parler ce sont surtout de savoir-faire, de projets portés par des femmes.

► **Vous abordez pourtant à votre façon la question du pouvoir d'achat, exemples à l'appui, avec un petit comparatif établissant le taux d'inflation du prix de certains produits...**

Oui, mais ce que nous, nous vendons, ce sont, je tiens à le souligner, des parcours et des vécus de femmes. D'où l'ambition clairement affichée à la une du magazine : être un «porte-parole d'initiatives féminines».



JEAN-FRANCOIS ROUCHON : LE CHOIX DES MOTS

Fondateur du journal **Balanews** qu'il a porté à bout de bras durant des années, et dont il souligne volontiers le «*bon fonctionnement économique*», **Jean-François Rouchon** a décidé de tourner la page de l'information micro-régionale dédiée à la **Balagne** avec la conviction que, sur ce territoire, l'investissement dans l'espace médiatique, jusque dans un travail d'investigation, n'entraînait pas nécessairement une véritable évolution démocratique. Avec **Donna Corsa**, il a choisi de se tourner vers un tout autre créneau dont il souligne à la fois les spécificités et les potentialités : «*La ligne éditoriale de Donna Corsa, dont le maître-mot est «suggestion», s'articule autour de trois thèmes - économie, environnement et culture - et d'un espace de parole que nous avons voulu le plus large possible. L'idée est donc de donner aux gens que nous rencontrons le temps de s'exprimer, ce qui nous permet, nous, tout en respectant certains codes de la presse écrite féminine, d'aller au fond des choses et d'offrir du coup au lecteur un véritable reflet de notre société. Quant à moi, convaincu que les actions les plus pérennes sont aujourd'hui portées par des femmes, j'avais envie de prendre part à la valorisation de celles-ci.*» Créateur, mais aussi gestionnaire, le Directeur de publication de **Donna Corsa** réfléchit actuellement à un modèle de développement économique innovant basé sur une interaction entre version papier du magazine et site web (en cours de construction), *via* la vente d'espaces publicitaires, histoire d'éviter les écueils financiers sur lesquels butent aujourd'hui nombre de journaux nationaux et locaux. D'abonnements à **Donna Corsa**, il n'est donc pour l'instant pas question, **Jean-François Rouchon** comptant pour l'heure sur une diffusion en kiosques à **10 000** exemplaires qui, semble-t-il, a plutôt bien démarré.



AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 1

Outre les portraits ou interviews centrales de Catherine Riera (Directrice Marketing et Communication de la CCM Airlines), Dominique Mattei (Directrice du Centre culturel Una Volta), Eliane Parigi (journaliste) et Nadine Nivaggioni (Conseillère Territoriale), le premier numéro de **Donna Corsa** offre son propre regard sur l'emploi et le social au féminin, des petites interviews flash de femmes oeuvrant hors espace public, et des chroniques sympa, à retrouver dans les prochains numéros.

► Vous revendiquez également des choix éditoriaux qui sont ceux de «la vie», de «l'espoir»...

Nous revendiquons avant tout une forme d'accessibilité que n'ont pas même de très beaux magazines féminins. Comme vous le faites remarquer, le message très positif que nous voulons faire passer est une forme d'interpellation adressée à chaque femme : «Pourquoi pas vous ?» D'où le choix notamment de mettre en lumière des femmes anonymes, au même titre que des femmes publiques.

► Justement, ce parti pris s'exprime également avec force dans les photos que vous avez personnellement réalisées et qui, en quelque sorte, s'intercalent entre les lignes du texte, se suffisant à elles-mêmes...

Nous avons beaucoup parlé de ces photos de femmes non légendées. En fait, j'ai personnellement voulu laisser le champ libre à chaque lectrice, en fonction de sa propre sensibilité. Deux citations viennent juste éclairer les séries d'images qui sinon parlent d'elles-mêmes, tout en demandant à être interprétées. Pour le prochain numéro de **Donna Corsa**, nous pensons appuyer cet aspect en donnant peut-être à chaque modèle photographié un prénom, un âge, une fonction... Ce faisant, nous aimerions ouvrir le champ des possibles pour, encore une fois, faire comprendre à chaque femme qu'elle aussi peut être mise en avant.

► Parallèlement à la photographie, on vous retrouve personnellement à la rédaction. Ne craignez-vous pas que le magazine ne vous ressemble un peu trop ?

Pas forcément car plusieurs chroniqueuses et rédactrices s'y investissent. J'ai quant à moi signé un article qui est en fait l'éclairage d'une

série de photos que j'ai réalisées autour du thème de la relation mère-fille. Ce texte s'est imposé à moi car j'avais l'impression, sans cela, de ne pas avoir terminé le travail. Mon investissement rédactionnel prend donc avant tout une dimension artistique. Par ailleurs, je crois que **Donna Corsa** a plus de chance de ressembler aux femmes que je rencontre dans le cadre de mon travail, qui est aussi une passion - je suis coiffeuse en free lance depuis 10 ans - : ce sont des femmes de tous âges, très différentes, avec leurs envies, leurs convictions, leurs craintes, leur coups de blues...

► Au cœur de cette aventure féminine, il y a, on y revient, un homme...

Plus qu'une touche masculine, **Jean-François** a posé et veille sur les fondations du projet. En plus de participer à la rédaction, il contribue largement à la structuration et à la coordination de la démarche, s'occupe de toute la partie financière, donne des idées de manchettes, organise le chemin de fer, bref, prend en charge, avec pragmatisme, tout ce que notre féminité à tendance à fuir (Rires). En fait, il est aussi là pour tempérer nos envies à toutes qui, sans lui, ne seraient pas réalisables (Rires). Et puis, en tant qu'ancien Directeur de **Balanews**, ses contacts dans le milieu de l'édition et des médias sont nombreux et porteurs. C'est d'ailleurs à travers lui que s'est constituée l'équipe rédactionnelle de **Donna Corsa** dont je souligne la diversité et la richesse, car nous avons tous des vies très différentes et chacun de nous porte son propre regard sur la femme, ce qui donne au contenu du magazine des touches à la fois personnelles et variées.

► Comment a été financé ce premier numéro ?

Uniquement par la publicité qui a permis de faire face aux dépenses liées à la rédaction, à la photographie, à l'infographie, à l'impression et à la diffusion.

► Quelques mots sur le numéro à venir ?

Il sortira en juin puisque **Donna Corsa** est un semestriel. Nous pensons notamment y parler d'une agricultrice bio de **Ghisonaccia** qui, en pratiquant une politique d'embauche destinée aux personnes en situation précaire, a su également faire œuvre sociale. Nous sommes par ailleurs en pourparlers avec d'autres personnes qui viennent de découvrir le magazine, dont deux vigneronnes du **Cap**. Et puis, nous avons déjà contacté «**L'homme du semestre**» : dans cette rubrique, **Jean-Philippe Ricci** (un des acteurs d'«**Un prophète**») devrait donc succéder à **Jean-Luc Geronimi** (chanteur du groupe **A Filetta**).

Thu Kamkasomphou

UNE RENCONTRE ORGANISÉE PAR LA CTC ET SES PARTENAIRES

Marie-Ange Susini, Conseillère Exécutive chargée de la Jeunesse et du Sport, et Bernard Espinasse, Directeur Régional de la Poste, ont accueilli, le 18 décembre à Ajaccio, Thu Kamkasomphou, Championne Olympique de Tennis de table Handisport.

Au cœur de la politique régionale

La compétence sport transférée à la Collectivité Territoriale de Corse par la loi du 22 janvier 2002 est au cœur d'une politique renouvelée depuis 2006 et articulée autour de quatre principaux axes : favoriser l'accès au sport pour tous ; soutenir les clubs et les sportifs de haut niveau (participation au



Ministère de la Jeunesse et des Sports) ; soutenir la réalisation et la rénovation des équipements sportifs de proximité initiées par les communes ; contribuer à l'organisa-

tion de manifestations sportives d'intérêt régional, national et international (la CTC consacrant à cela plus de 1,5M€). La Collectivité Territoriale de Corse s'implique par ailleurs fortement en faveur des handicapés par le biais de subventions attribuées aux clubs accueillant des sportifs handicapés. Des subventions qu'elle accorde dans le cadre d'une dotation du Centre national pour le développement du sport (dotation qui s'est élevée globalement en 2008 à 1 075 427€), établissement public qui soutient les projets vecteurs d'éducation et de cohésion sociale, améliorant ainsi l'accueil des jeunes dans les clubs, favorisant l'insertion professionnelle et l'intégration sociale, facilitant l'accueil des personnes handicapées et la mixité des pratiquants, développant la pratique familiale et les rencontres inter-générationnelles et encourageant la pratique féminine.

ZOOM SUR UNE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Thu Kamkasomphou est née en 1968 au Laos. Avec un palmarès remarquable, cette joueuse de tennis de table handisport française a remporté, en 2008, la Médaille d'Or à Pékin aux Jeux Paralympiques. Également Médaille d'or en simple à Gênes en 2009 aux Championnats d'Europe, elle travaille à La Poste en tant que chargée de communication.

financement des clubs évoluant en championnat national et des centres de formation des clubs professionnels, aide aux pôles Espoirs et aux Centres régionaux d'entraînement des Ligues et Comités régionaux, ainsi qu'aux sportifs inscrits à titre individuel sur la liste des sportifs de haut niveau du

tion de manifestations sportives d'intérêt régional, national et international (la CTC consacrant à cela plus de 1,5M€). La Collectivité Territoriale de Corse s'implique par ailleurs fortement en faveur des handicapés par le biais de subventions attribuées aux clubs accueillant des sportifs

Un modèle à portée de main

La rencontre avec la Championne Olympique de Tennis de Table Handisport Thu Kamkasomphou, qui s'est déroulée le 18

PARTENAIRES DE CHOIX

Depuis 1994, La Poste soutient les sportifs de haut niveau à travers une Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) signée avec le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Cet engagement de La Poste permet aujourd'hui à huit athlètes de haut niveau de concilier carrière sportive et vie professionnelle au sein du Groupe. Aux côtés de Thu Kamkasomphou, on trouve notamment Yohann Diniz ou Bob Tahri.

La Ligue Corse de Tennis de Table, présidée par Didier Thiry, s'est également associée au projet. Particulièrement active en Corse, elle compte 221 licenciés insulaires, répartis en 14 clubs.



en Corse

décembre dernier dans la salle omnisport du complexe Pascal Rossini, à Ajaccio, et a été organisée par la CTC en partenariat avec la Ligue Corse de Tennis de Table et La Poste, s'inscrit dans le cadre de cette politique en faveur du sport conduite par la Région corse.

La CTC a tenu à récompenser le parcours de cette joueuse émérite, en lui remettant la médaille de l'institution.

Les élèves du Collège Fesch et des centres pour personnes handicapées ont pu rencontrer Thu Kamkasomphou et apprécier tout son talent à travers une démonstration de tennis de table à laquelle ont participé 26 jeunes.

« Changer le regard sur le handicap » est l'une des priorités de Thu Kamkasomphou, qui, à travers son discours, a proposé une réflexion sur la dimension du handicap dans la société et les moyens de le surmonter avec la pratique sportive.

Les clubs de la région accueillant des personnes handicapées ont également été conviés à cette rencontre.

Parallèlement à cette manifestation, la Collectivité Territoriale de Corse, grâce à son partenariat avec La Poste, a prévu la réalisation d'un timbre « La Corse avec tous ses sportifs ». Il a été édité à 3 000 exemplaires et distribué à l'ensemble des participants de cette manifestation.

L'ACTION DE LA CTC DANS LE CADRE DU CNDS

La Collectivité Territoriale de Corse est attributaire des subventions de fonctionnement du CNDS destinées aux groupements sportifs locaux. Ces subventions sont affectées par délibération de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, et après consultation du représentant de l'Etat et d'une commission territoriale pour le développement du sport en Corse. Ce dispositif soutient les actions des ligues, des comités régionaux et départementaux ainsi que des clubs dans les domaines du développement du sport en Corse.



POUR LES HANDICAPÉS

Les clubs affiliés aux fédérations Française Handisport, Sport Adapté et Sourds de France sont également soutenus par la CTC qui par ailleurs finance directement des manifestations sportives (dont des concours de pétanque) destinées aux handicapés.



CALENDRIER 2010

DE L'AJB : UN DÉBUT...



A l'initiative de parents, et de **Madame Franceschi** en particulier, le premier **Calendrier de l'Athlétisme Jeunes Bastia** est sorti, la veille de Noël.

Beaucoup de photos de jeunes, quelques informations sur l'histoire du club, un poster central détachable avec au recto une partie des enfants de l'**Ecole d'Athlétisme** du mercredi, et, au verso, celui de **Mourad Amdouni**, dédicacé et souhaitant à tous «*a Paci e a Saluta*».

Déjà, une équipe se met en place pour l'Édition 2011, après avoir établi un cahier précis des améliorations à apporter pour que le Calendrier de l'**A.J.B** devienne un outil utile qui pourra servir de référence et de moyen de communication.

Le produit de la vente sera affecté, en priorité, à l'**Ecole d'Athlétisme** pour lui apporter le «*plus*» indispensable.

Les sections locales seront également mises en valeur de **Porto-Vecchio à Paris** en passant par **Ajaccio**.

Cette première édition donne des perspectives qui se traduiront aussi par l'évolution du site internet : <http://ajb.athlé.org>

Par ailleurs, 2010 verra «**ATHLETICORSE**» renaître pour porter la bonne nouvelle d'un athlétisme insulaire qui entend s'installer dans le quotidien du sport insulaire.

DECOUVREZ

LE NOUVEAU SITE INTERNET

DE L'A.J.BASTIA

Cliquez :

<http://ajb.athle.org>

NOS PLASTICIENS À L'HONNEUR

Le 17 décembre 2009, à l'Hôtel de Région d'Ajaccio, un jury placé sous la présidence de Simone Guerrini (Conseiller Exécutif délégué à la Culture), a remis le « Grand prix des arts plastiques » aux lauréats de l'année 2009 : Mario Sépulcre (peinture), Max Ristori (photographie) et François Retali (sculpture), se sont vus ainsi attribuer chacun la somme de 3 000 € ; quant à Tatiana Wodska, elle a reçu le prix « Jeune Création » (également 3000 €), qui récompense un artiste de moins de 30 ans concourant dans l'une des trois catégories concernées.

Une politique de soutien à la création

De par ses compétences dans le domaine culturel – définies par le statut du 13 mai 1991 et renforcées par la loi du 22 janvier 2002 –, la Collectivité Territoriale de Corse définit elle-même sa politique en matière d'aide à la Création Plastique et aux Arts Visuels. Son action dans ce domaine s'organise autour de quatre grands axes : création (aide à l'installation et à l'aménagement d'ateliers et de laboratoires d'artistes, d'une part, aux projets de résidences d'artistes, d'autre part), promotion (aide à la réalisation de produits publi-promotionnels et de catalogues, dans le cadre d'opérations s'inscrivant principalement à l'extérieur de l'île, et aide à l'aménagement des lieux d'exposition), achats (dans le cadre d'une commande publique) et formation (aide aux actions de sensibilisation aux arts et à la création d'écoles et d'ateliers, bourses destinées à des étudiants inscrits à des formations artistiques n'existant pas dans l'île et « bourses aux jeunes talents »). C'est donc dans le cadre général de cette politique, que la CTC organise depuis quatre ans le concours « Grand Prix des arts plastiques de la Collectivité Territoriale de Corse », ouvert à tout artiste plasticien (peintre, sculpteur ou photographe) en activité et résidant en Corse.

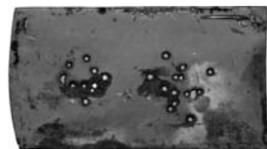


Simone Guerrini, entouré des Lauréats du Grand prix des arts plastiques



Villanovu in pesu, huile sur toile de Mario Sépulcre

artiste qui, parallèlement à la découverte de la photographie, a étudié le droit avant de devenir consultant en gestion. Ayant rapidement intégré l'informatique dans son travail, l'Ajaccien a entamé, il y a environ 10 ans, une recherche picturale et formelle qui l'a conduit à une première exposition dans sa ville natale autour de la construction des paysages et de l'architecture des villages corses. Co-fondateur en 2003 du groupement Gap2A avec les artistes Maro, Vincent Milleliri et Jean-Charles Barguès, Max Ristori propose, entre peintures, photos et vidéos, une oeuvre qui, outre l'omniprésence de la mer, s'oriente également vers un questionnement sur le paysage urbain, ses mutations, sa périphérie.



Santa Reparata de F. Retali

Le sculpteur François Retali, lui, qui a étudié les Beaux Arts à Paris, a exposé jusqu'à Londres et enseigne la communication visuelle à l'Ecole Estienne et à L'Université de Paris 13, récupère des objets et des matériaux usagés, marqués par le temps (tôles, poutres brûlées) et utilise le néon comme élément graphique et fédérateur pour produire des assemblages. Il offre une relecture poétique de ces « restes » ramassés et transmués sous un halo de modernité.



Kokon de Tatiana Wodska

Enfin, la Collectivité territoriale de Corse, qui n'oublie pas les jeunes talents, a vu en Tatiana Wodska, de quoi honorer le Prix Jeune Création. Cette sculptrice née en 1977 en Pologne a, après avoir obtenu un Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique à Nice, créé l'association « Mi project » en Haute-Corse, puis intégré la Galerie Catherine Issert à Saint-Paul de Vence et participé à l'exposition-Biennale d'Art contemporain de Nîmes. Elle a su faire siennes ces petites pièces de bois polies et assemblées en forme de toupie molle ou de cocon, pour produire un ensemble de douceur exprimant un désir de quotidien contrôlé, assumé, les formes ainsi créées revêtant un caractère biologiquement intimiste au travers duquel se dessinent tranquillement des cycles.

Zoom sur les artistes et les oeuvres primés

Le Grand prix des arts plastiques nous conduit d'un univers à l'autre, à commencer par celui de Mario Sépulcre qui expose depuis l'âge de 17 ans et a étudié les Arts Visuels au Canada. Ayant axé d'abord ses expositions sur la figuration de l'imaginaire et confirmé un vif intérêt pour la peinture de la Renaissance occidentale, le peintre a initié, il y a une quinzaine d'années, une recherche sur la nature morte dont il a fait un espace énigmatique soumis à une interrogation existentielle distanciée et à une véritable dramaturgie.

Côté photographie, la mise en lumière de l'oeuvre de Max Ristori est une invitation à suivre le parcours atypique d'un artiste qui, outre l'omniprésence de la mer, s'oriente également vers un questionnement sur le paysage urbain, ses mutations, sa périphérie.



Rocade 12, photo de Max Ristori



Suerta de Jeanne de Petriconi

MENTION SPÉCIALE DU JURY

À JEANNE DE PETRICONI

Le tableau de cette initiative culturelle ne serait pas complètement dressé sans la citation de Jeanne De Petriconi. Cette étudiante à l'école des arts décoratifs de Paris a été remarquée par le jury pour sa vision hélas si contemporaine de la souffrance humaine (« Suerta ») et pour son « Arbre à Chaos », sculpture faite de miroirs et de matériaux réfléchissants qui donnent au spectateur une image fractionnée de lui-même. Dans cette oeuvre, l'espace éclate pour dire une fragilité qui tente d'élaborer une force. Malgré l'explosion de l'image, quelque chose, pourtant, veut pousser et faire... « arbre ».

10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 24/11/2009, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FPV SOLACARO
Siège social : Chez Mavela, U Licettu, 20270 Aléria
Capital : 1000 euros
Objet : Toutes opérations se rapportant aux énergies renouvelables et comprenant sans valeur limitative, l'acquisition ou la promotion, la développement, la construction ou l'exploitation de projets énergétiques à base de sources renouvelables
Durée : 99 ans

Cession des actions : Les actions sont librement cessibles

Admission aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

Président : Akuo Corse Energy Solar, SAS, au capital de 37.000 euros, dont le siège social est U Licettu, 20270 Aléria, 505 186 338 RCS Bastia, représentée par Monsieur Eric Scotti, demeurant, 11, rue Pierre Curie, 78600 Le Mesnil-Le-Roi

Commissaires aux comptes :
Titulaire : KPMG S.A (SA) Immeuble Le Palatin, 3, Cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex, 775 726 417 RCS Nanterre

Suppléant : KPMG AUDIT NORD, (SAS), Immeuble Le Palatin, 3, Cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex, 512 773 656 RCS Nanterre
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Le Président,

57

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15/12/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SCM
Dénomination sociale : CENTRE DE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE DU DIAMANT.

Siège social : Résidence Diamant II, Entrée N°5, 1 Cours Grandval, 20000 AJACCIO,

Objet social : La société a pour objet de faciliter l'activité professionnelle de ses membres, par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Elle peut notamment acquérir, louer, les installations et appareillages nécessaires. Elle peut engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Mlle Catherine, Antoinette PERES, Résidence Barbicaja II, Bât D 20000 AJACCIO,

M. VERSINI Sauveur, Chemin des Calanques, IFRATI, Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

La Gérance

08

SARL A G C

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14.12.2009 fait à Lucciana, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : A G C
Siège : RN 193 - Crucetta, 20290 Lucciana

Objet : La société a pour objet la prise en location gérance et l'exploitation de tous fonds de commerce de vente de carburant, station service, réparation et électricité automobile et bar.

Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet y compris la prise de participation dans toutes sociétés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 5000 euros entièrement libéré
Gérance : Mme Fazzini Aline épouse Cesarini, née le 09/07/1980 à Bastia (Haute-Corse), demeurant, 24, Bd Hyacinthe de Montéra, 20200 Bastia, de nationalité française, est nommée gérante pour une durée illimitée
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
La Gérance.

01

AVIS DE CONSTITUTION

CONSTITUTION : Société Civile immobilière en date du 09/12/2009

DENOMINATION : SCI DESTEL
SIEGE SOCIAL : Résidence « Le Domaine de Maria Stella », APP B 31, Quartier Santore, 20260 CALVI

CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : Madame HERVIEU née TELLE Ingrid demeurant 331 rue Coperce 59870-BOUVIGNIES
DUREE : 99 ans

CESSION DE PARTS : libres entre associé, conjoints, ascendants, descendants, accord des 3/4 des associés pour cession à des tiers

EXERCICE SOCIAL : I janvier au 31 décembre, sauf le premier exercice, à partir du jour de l'immatriculation au registre du commerce, jusqu'au 31 décembre 2010.

IMMATRICULATION : RCS Bastia

Pour avis,
La Gérance

17

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 18/12/2009

Forme : SARL
Dénomination : CIMOTULU SOLAIRE ENERGIE

Capital : 2000 euros
Siège : Lieu-dit Padule, Pont de la Casaluna, 20218 Gavignano (Corse)

Objet : Exploitation de centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque

Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Jean-Darius Saliceti, demeurant au Lieu-dit Padule, Pont de la Casaluna, 20218 Gavignano

Immatriculation : RCS de Bastia

18

Marie-Madeleine

AUDISIO-ORNANO

Avocat
32 cours Napoléon - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Sainte Lucie de Porto vecchio, Zonza, du 03 décembre 2009, enregistré à Porto-Vecchio RD le 14/12/2009, bordereau 2009/427, case n° 3, il a été constitué la société ci-après :

Dénomination : By Katrin
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : U Piniolu, Lot 23, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Zonza, 20144.

Objet : La société a pour objet en France et à l'Etranger :

Achat et vente de vêtements, prêt-à-porter pour homme, femme et enfant.

Achat et vente de tous accessoires et notamment d'articles de maroquinerie, sacs, bijoux fantaisie, ceintures, chaussures.

Toutes activités annexes sous toutes ses formes et notamment l'acquisition de tous fonds de commerce à activité similaire et/ou complémentaire.

La prise ou mise en location gérance de tous fonds de commerce exerçant les activités ci-dessus indiquées.

Et toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Apports : Cinq mille cent (5.100) euros en numéraire.

Capital : Cinq mille cent (5.100) euros divisé en (cinq cent dix) 510 parts sociales de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Gérance : Mme Evelynne Paule LLEDO épouse GOMIS, demeurant à U Piniolu, Lot n° 19, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Zonza 20144, a été nommée gérante aux termes des statuts pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Evelynne GOMIS

09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 17/12/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée,

Dénomination sociale : DOMIE CUIRS,
Siège social : Immeuble Le Camélia, Résidence des Crêtes Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO

Objet social :
- Négoce de confection,
- Prêt à porter, Cuir, Fourrures,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2 000 euros,
Gérance : Madame Dominique, Françoise PAOLI (épouse TORTI), demeurant Immeuble Le Camélia, Résidence des Crêtes Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis
La Gérance

56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 22/12/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LES ECURIES DU VALLON

Siège social : Les Hauts de Biguglia II 20620 BIGUGLIA

Objet social : Pensions, entraînement et élevage de chevaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros
Gérance : - M. Jean, Mathéo, Antoine, Pierre, Dominique ANTONINI, demeurant 22, Rue César Campinchi 20200 BASTIA

- M. René, Pascal BOUSQUET, demeurant Les Hauts de Biguglia II 20620 BIGUGLIA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance

71

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : GP COIFFURE
Siège social : Rue des Pêcheurs - 20110 PROPRIANO

Objet : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de coiffure mixte et d'esthétique ; Achat et vente de tous produits et de tous accessoires capillaires et/ou esthétiques ;

Durée : 99 années
Capital : 1500 euros

Gérance : M. Alain GRANGE, demeurant rue des Pêcheurs - 20110 PROPRIANO

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis

16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calenzana du 30 novembre 2009, enregistré le 14/12/2009 à Bastia, bordereau 2009/1323, case 14, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : PLACK PLATRE CORSE
Siège social : Calenzana (Corse), Lieu-dit Pozzi, Sainte Restitude

Objet : Tous travaux de plâtrerie, béton, béton armé, ciment, maçonnerie, peinture, électricité, pose de menuiserie.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 10.100 euros
Apport : en numéraire pour 100 euros, et en nature d'un fonds artisanal de plâtrerie, exploité à 20214 Calenzana, 5 route du Stade, pour lequel M. Stéphane PORET est immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 495 341 026 00013 et évalué à la somme de 10.000 euros.

Gérance : Monsieur Stéphane PORET, demeurant à Calvi (Corse), Lieu-dit Pozzi, Sante Restitude.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX CCI2B / DC /2009-081

(MONTANT INFERIEUR A 412.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Fourniture et pose d'un système de mesure des vents dans la zone portuaire de Bastia.

Lieux de livraison : Port de commerce de Bastia

Type de marchés : Marchés de fourniture et de travaux

Caractéristiques principales du marché indiquées dans le cahier des charges : Indiquées dans le cahier des charges

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141,142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

L'avis concerne un marché public.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

- Lot 1 : Fourniture, pose et entretien d'un système de mesure des vents.
- Lot 2 : Travaux de génie civil

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :
Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fourniture relatives à l'objet du marché ou équivalents effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 29 janvier 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Lot 1 :

- Le prix (50 %)
- Le délai de réalisation (30 %)
- Qualité du matériel fourni (20 %)

* Lot 2 :

- Le prix (60 %)
- Le délai de réalisation (40 %)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-081

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.40 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Portuaires
Tél : 04 95 55 25 19 - Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 21 décembre 2009

L'entité adjudicatrice

COMMUNE DE CORBARA

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème Insertion,

Par arrêté du 1er décembre 2009, le Maire de CORBARA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.). A cet effet, Monsieur LORENZI Bernard, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif par ordonnance du 30 novembre 2009.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 22 décembre 2009 au 22 janvier 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

- 22 décembre 2009 de 09h00 à 12h00 ;
- 29 décembre 2009 de 13h30 à 16h30 ;
- 5 janvier 2010 de 09h00 à 12h00 ;
- 22 janvier 2010 de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels des locaux, sur lequel chacun pourra y consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations écrites par lettre adressée en Mairie au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer pendant ses heures de permanence en Mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire,
Paul LIONS

COMMUNE DE CORBARA

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème Insertion,

Par arrêté du 1er décembre 2009, le Maire de CORBARA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.). A cet effet, Monsieur LORENZI Bernard, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif par ordonnance du 30 novembre 2009.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 22 décembre 2009 au 22 janvier 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

- 22 décembre 2009 de 09h00 à 12h00 ;
- 29 décembre 2009 de 13h30 à 16h30 ;
- 5 janvier 2010 de 09h00 à 12h00 ;
- 22 janvier 2010 de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels des locaux, sur lequel chacun pourra y consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations écrites par lettre adressée en Mairie au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer pendant ses heures de permanence en Mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire,
Paul LIONS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

39

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire de :

G.D. invest (SARL)
Av. de la République
Imm. Reginella
B.P 108 - 20260 Calvi

Marchand de biens

RCS Bastia : B 438 477 770 - 2005 B 223.
A confirmé en leurs fonctions les organes de la procédure précédemment désignés.

40

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Cremona Giacobetti Marie Jacqueline
Act. Cité Restonica - Bât. D1
N° 39 - 3 Et. G
20250 Corte

Activité : Nettoyage de locaux
RM n° : 327 362 075 (437.94.2B)

Juge commissaire :

M. Jean-Pierre Combette

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

41

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Logiciels Matériels Informatiques
"L.M.I" (SARL)

Résidence Maria Beach - RN 198
20230 Santa Lucia di Moriani

Activité : Vente et achat de matériels informatiques, formation et prestations de services.

RCS Bastia : B 488 722 844, 2006 B 91

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean -Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

42

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Logiciels Matériels Professionnels
Informatiques (SARL)

Résidence Marina Bianca
20230 Santa Lucia di Moriani

Activité : La vente et l'achat de logiciels et matériels professionnels informatiques ...

RCS Bastia : B 497 527 168, 2007 B 175

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean -Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

43

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la :

M. Vergellati Anthony Simon
"Brasserie de l'Hôpital"
Lot Paese Novu - Imm. San Pedru
20600 Bastia

Domicilié : Villa Saint Antoine - 20215 Vescovato

Activité : Cafeteria, débit de boissons 1ère catégorie

RCS Bastia : A 488 511 072, 2006 A 50 (radié)

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

44

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Franchini Jean Michel

"A Casa Fruttaghjola" - Lot Toppizone
Cruciata - RN 198 - 20215 Venzolasca

Activité : Fruits et légumes, vins et charcuterie comme ambulancier

RCS Bastia : A 343 430 971, 2004 A 340

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

45

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

TM Constructions (SARL)

Immeuble Le Sirocco
Lupino - 20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale, BTP

RCS Bastia : B 494 926 017, 2007 B 120

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Jean -Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

46

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Mare Nostrum (SARL)

Diceppu Serraggiu
20231 Venaco

Activité : Production d'oeuvres à destination du cinéma et de la TV

RCS Bastia : B 452 712 235, 2004 B 99

Juge commissaire :

M. Jean-Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Marc Cermolacce

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

47

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Imobat (Ingénierie - Maîtrise d'Oeuvre -
Bâtiment) (SARL)

Route de Corbara - Acquaiella
20220 L'Île-Rousse

Activité : Travaux de maçonnerie

RCS Bastia : B 484 053 384, 2005 B 1199

Juge commissaire :

M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

48

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Cablage Industriel Corse (SARLU)

Rés. Les Lauriers 2
20220 Algajola

Activité : Création et vente de tableaux électriques de commandes et de puissance

RCS Bastia : B 482 010 998, 2005 B 1076

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

49

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

EI Hallabi Ali

Chez Romeo - Lustincone
20620 Biguglia

Activité : Carrelage, petite maçonnerie

RM n° : 443 780 143 (445.02.2B)

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

50

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Mansour Rachid

Rés. Caltour 1 - Bât. B - Lot 63
20260 Calvi

Act. domicilié : c/ Mme Chiboune Yamina

Rés. Le Rousseau - Bât. A3

13500 Martigues

Activité : Maçonnerie générale

RM n° : 478 380 801 (371.04.2B)

Juge commissaire :

M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

51

Par jugement en date du 15/12/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Gestion Provence Location (SAS)

Aéroport de Bastia
20290 Lucciana

Activité : Location de voitures, camions ou bateaux

RCS Bastia : B 437 839 426, 2006 B 351

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

27

OJFI-alister

Société d'Avocats
128, Rue de Créqui - 69006 - LYON

SOCIETE AJACCIEUNE DES GRANDS MAGASINS -

S.A.G.M.

Société anonyme au capital de 1.023.000 euros
Siège social : Cours Prince Impérial
Résidence du Prince Impérial
20000 AJACCIO
315 908 988 RCS AJACCIO

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION

DE CAPITAL FIN DE LOCATIONS GERANCES

Suivant acte SSP en date du 27 octobre 2009, la société HYPERMARCHE CORSAIRE, SAS au capital de 1 020 000 €, Siège social : Résidence du Cours Prince Impérial, 20000 AJACCIO - 325 059 517 RCS AJACCIO, a fait apport, à titre de fusion, à la société S.A.G.M. de la totalité de son actif évalué à 16 119 591,69 €, à charge par la société S.A.G.M. de payer la totalité de son passif évalué à 13 390 534,37 €. L'actif net apporté s'élève donc à 2 729 057,32 €. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2008. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société HYPERMARCHE CORSAIRE entre cette date et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société S.A.G.M.

En rémunération de l'apport, la société S.A.G.M. a augmenté son capital de 111 600 € par l'émission de 1 800 actions nouvelles de 62 euros chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société HYPERMARCHE CORSAIRE à raison de 3 actions de la société S.A.G.M. contre 10 actions de la société HYPERMARCHE CORSAIRE.

La prime de fusion s'élève à 2 617 457 €. Des termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HYPERMARCHE CORSAIRE du 15 décembre 2009 et de l'Assemblée Générale Mixte de la société S.A.G.M. du même jour : le projet de fusion a été approuvé, et la date d'effet de la fusion a été fixée au 31 décembre 2009, à 24 heures, date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée.

En conséquence, le 31 décembre 2009, à 24 heures, le capital sera porté à 1 134 600 €

L'Assemblée a également décidé de nommer Monsieur Dominique PERETTI - Résidence Prince Impérial, 8 rue François Pietri, 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la SCP PERETTI-DE SIMONE ASSOCIES.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2009 a nommé Monsieur Jean-Claude TORRE - Les Jardins de Porticcio, 20166 PORTICCIO, en qualité de Directeur Général délégué.

En conséquence de la fusion, il sera mis fin, à compter du 31 décembre 2009 à 24 heures, aux locations gérances consenties par la société S.A.G.M. à la société HYPERMARCHE CORSAIRE, pour l'exploitation des fonds de commerce d'alimentation générale du type hypermarché sis à AJACCIO (20000), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, et du type supermarché sis à PORTICCIO (20166), Hameau de Porticcio, Les Marines de Porticcio 2 - Grosseto-Prugna.

Le Conseil d'Administration

Notre Site Internet : www.corse-information.info

61

Me Gérard ROMAIN

Avocat au Barreau de Grasse
Conseil en Droit des Sociétés
Conseil Fiscal
11 rue Léopold Bucquet - 06400 Cannes

**NOMINATION
D'UN CO-GERANT**

Suivant A.G.E du 19 décembre 2009, la collectivité des associés de la SARL RIVIERA, capital 8.000,00 euros, siège social : 1 bis rue du Nouveau Port, 20200 Bastia, RCS Bastia 379 044 191, a nommé aux fonctions de co-gérant, à compter du même jour, M. Poggi Pascal, demeurant à (20200) Bastia, 15 Bd Auguste Gaudin, sans limitation de durée.
Dépôt Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

28

AIX BOIS MATERIAUX

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 6 BIS RUE GABRIEL PERI
20100 SARTENE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SARTENE du 1 DECEMBRE 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AIX BOIS MATERIAUX,
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée,
Siège social : 6 Bis Rue Gabriel Peri - 20100 SARTENE
Objet social : l'achat, vente, revente et location ou autrement de tout matériaux de construction, environnement et décoration et de tout produit s'y rattachant,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1000 Euros,
Gérance : Monsieur Jean Luc PIERETTI, demeurant Lieu dit Mugiolere, 20100 GIUNCHETO
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance

22

HOCOTEL

S.A.R.L. au Capital de 5.310.000 euros
Siège social : Cours Chiodi
20240 GHISONACCIA
R.C.S. : BASTIA 432 838 035

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2009, l'AGE a décidé de modifier l'objet social de la société et de le remplacer par :

« - l'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de participations dans toutes sociétés industrielles, commerciales et civiles ;

- la fourniture de prestations de services aux filiales en matière administrative, financière, juridique, comptable, informatique ; études, audits et conseils en général ;

- l'acquisition, l'administration et la cession de tous biens et droits immobiliers et mobiliers nécessaires ou utiles à la société, à ses filiales, aux sociétés dont elle détient des participations et d'une manière générale aux sociétés faisant partie du même groupe que la société ; toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet.

Elle peut réaliser pour toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié.

La Gérance

26

OJFI-alister

Société d'Avocats
128, Rue de Créqui - 69006 - LYON

HYPERMARCHÉ CORSAIRE

Société par actions simplifiée au capital de 1 020 000 euros
Siège social : Résidence du Cours Prince Impérial,
20000 AJACCIO
325 059 517 RCS AJACCIO

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HYPERMARCHÉ CORSAIRE du 15 décembre 2009 a approuvé le traité établi sous seing privé en date du 27 octobre 2009, et portant fusion par absorption de la Société par la SOCIÉTÉ AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M., SA au capital de 1 023 000 euros, siège social : Cours Prince Impérial - Résidence du Prince Impérial 20000 AJACCIO, 315 908 988 RCS AJACCIO, avec effet au 31 décembre 2009 à 24 heures. L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société HYPERMARCHÉ CORSAIRE, avec effet au 31 décembre 2009 à 24 heures ; le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société S.A.G.M. et les actions émises en augmentation de son capital par la société S.A.G.M. étant directement et individuellement remises aux associés de la société HYPERMARCHÉ CORSAIRE, à raison de 3 actions de la société S.A.G.M. pour 10 actions de la société HYPERMARCHÉ CORSAIRE.

L'Assemblée Générale Mixte de la société S.A.G.M. du 15 décembre 2009, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société HYPERMARCHÉ CORSAIRE deviendront effectives au 31 décembre 2009 à 24 heures.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Le Président

54

**SARL CORSICA
REPRESENTATION**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Ponticello
Route du Stade - 20214 Calenzana
RCS Bastia 421 667 908

Aux termes d'une assemblée en date du 22/12/2009, il a été décidé de nommer Monsieur GULDENER Pierre demeurant Lieu-dit Ponticello, Route du Stade, 20214 Calenzana, aux fonctions de gérant à compter du 01/01/2010.

Pour avis, La gérance

21

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 03/12/2009 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALU 2B**Forme** : Société à Responsabilité Limitée**Capital** : 5.000 euros**Siège social** : RN 193, Parking Magic Stock, 20290 Borgo**Objet** : La société a pour objet en France et à l'Etranger, directement par voie de location gérance l'exploitation d'une entreprise de fabrication et pose de menuiseries alu, menuiseries bois, menuiseries PVC, tous travaux de finition.**Durée** : 99 années**Gérant** : Monsieur Anthony BRUNINI demeurant à 3 Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia.**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis

58

Maître Philippe LUISI

Avocat au Barrea d'Ajaccio
20 cours Napoléon - 20000 Ajaccio
Tél/Fax : 04.95.50.50.50

SARL QUIROCH

Au capital de 50.000 Frs (7.622 euros)
Siège social : 20250 Corte - Poggio de Venaco
RCS Bastia 425 138 716
N° de gestion 1999 B 243

**RENOUVELLEMENT DES
FONCTIONS DE GERANT**

L'assemblée générale ordinaire des associés en date du 30 novembre 2009 a décidé de renouveler le mandat de gérant de M. Girogetti Jean Paul, demeurant à Stretta, Poggio de Venaco, 20250 Corte, pour une durée indéterminée à compter du 1er décembre 2009. Les formalités de publicité seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

55

**Société Civile Immobilière
J.P BARTOLI en abrégé J.P.B
J.P.B**

SCI au capital de 1.000 euros
Lieu-dit Chiova - 20140 Serra di Ferro
479 577 249 RCS Ajaccio

Aux termes du P.V de l'A.G.O en date du 15/09/2009, les associés ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social à Serra di Ferro (20140), résidence Rocalivu, Lieu-dit Tabaconne. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

03

SCI MAGGIORI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège : Résidence Tenerella
Les Hameaux de Porticcio
Grosseto Prugna - 20166 Porticcio
RCS Ajaccio : 513 405 738

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 décembre 2009 a décidé avec effet du même jour :
- de nommer aux fonctions de gérant Mademoiselle Cristelle Giuseppe, demeurant Villa l'Alexandrie, Chemin d'Appietto, Lieu-dit Valle di Contolu Mago à Mezzavia (20167), de nationalité française, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Giuseppe, démissionnaire desdites fonctions ;
- de modifier l'objet social statutaire en supprimant la mention : "et particulièrement, l'acquisition d'un bien immobilier à usage d'habitation situé 30 bis, rue des Martyrs de la Résistance à Beausoleil (06240)".
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

52

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 90, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11 au 17 décembre 2009 n° 6293

Concernant : «L'AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION de la société GEIE «Artisanat Transfrontalier »

Il fallait lire : «L'AGO réuni le 27 novembre 2009 :

-a approuvé le compte définitif de liquidation au 30/06/2009

-a constaté la clôture de liquidation au 30/06/2009 ».

68

Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial
Droit des Sociétés
Collaborateur Olivier PELLEGRI
Avocat à la Cour

TADDEI ET CIE

Société en Nom Collectif
Au capital de 12.348,37 euros
Siège : 3 Bd Général Giraud
20200 Bastia
496 320 250 RCS Bastia

Par décision du 24 novembre 2009, l'assemblée générale de la société TADDEI ET CIE, a décidé :

1) - Le transfert de son siège social du 3 Bd Général Giraud, 20200 Bastia, au **2 cours Pierangel, 20200 Bastia.**
2) - La fin des fonctions de co-gérant de Mme Joséphine Marie Vivarelli.

59

**SARL LES PATRIMOINES
DU TERROIR**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 90.000 euros
Ancien siège social : Lot n° 15
Lotissement "Les Ransonnières"
35250 Saint Sulpice la Forêt
Nouveau siège social : Chigliani - 20160 Vico
RCS Rennes B 491 049 045

La collectivité des associés, lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 9 décembre 2009, a décidé à l'unanimité, à compter du 1er décembre 2009, l'augmentation du capital de la société à concurrence d'une somme de 30.000 euros, ledit capital se trouvant ainsi porté à 120.000 euros par apport de 3.000 parts nouvelles de 10 euros chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire par les associés ; l'élargissement de l'objet social à l'opération de promotion immobilière portant également sur les résidences services (étudiant, sénior, tourisme, sans que cette liste soit limitative) et, l'exercice, à titre accessoire, de l'activité de restauration ; et le transfert du siège social et de l'établissement principal à Vico (20160), Chigliani.
Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis, La gérance

15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière "PS INVEST".
Capital : 250.101 euros

Siège social : Lieu-dit Pavelone, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio.

Objet : La prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; la gestion desdites participations ; le cas échéant l'aliénation de participations ; toutes activités immobilières non réglementées, et notamment l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrements ou non, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers ; le cas échéant leur aliénation ; la réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; l'assistance et le conseil en matière de gestion, de management et de stratégie ; le tout pour autant que ces activités conservent un caractère exclusivement civil ; et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Durée : 99 années

Gérance : M. Philippe SANTONI demeurant Lieu-dit Pavelone, route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio, est désigné gérant de la société pour une durée indéterminée.

Immatriculation sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

MAIRIE DE BORGIO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****MAPA****ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Commune de Borgio - Centre Administratif
Route de la gare - 20290 BORGIO
courriel : mairie-borgio@wanadoo.fr
Tél. 04 95 58 45 45 - Fax 04 95 36 15 33

OBJET DU MARCHÉ : La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de travaux ayant pour objet la surélévation de la bibliothèque de la commune de Borgio.

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

TYPE ET FORME DU MARCHÉ

Marché alloti, décomposé en sept (7) lots comme suit :

- Lot n°1 : Maçonnerie - Revêtement en dur - Traitement des façades
- Lot n°2 : Etanchéité
- Lot n°3 : Menuiseries aluminium / bois
- Lot n°4 : Electricité courant faible
- Lot n°5 : Climatisation - Chauffage - Ventilation
- Lot n°6 : Ouvrages en plaques de plâtre - Peinture - Nettoyage
- Lot n°7 : Elévateur P.R.M.

DUREE D'EXECUTION / DE LIVRAISON : Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de quatre (4) mois, plus deux (2) semaines pour la période de préparation, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du/des premier(s) lots.

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES : Au plus tard le Vendredi 29 Janvier 2010 à 11h00. A la Mairie de Borgio (Adresse susvisée).

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres soit le 29 Janvier 2010.

MODALITES D'OBTENTION DU DCE : Le D.C.E. sera remis gratuitement aux candidats qui en font la demande à l'adresse ci-dessous mentionnée :
Bureau 20 - 1 rue Victor Hugo - Lupino - 20600 BASTIA
Tél. : 04 9533 40 50 / Fax : 04 95 33 19 46

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

- Valeur technique de l'entreprise et des procédés techniques proposés 60% (Critère apprécié au regard du mémoire technique)
- Prix des prestations 40%

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 23 Décembre 2009.

COMMUNE DE CORSCIA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****PROCÉDURE ADAPTÉE (ART. 28 DU CMP)****MARCHÉ DE TRAVAUX****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Mairie de Corscia - Lieu-dit Cavalleracce - 20224 CORSCIA
Tél : 04 95 48 02 04

2) OBJET DU MARCHÉ : AMENAGEMENT D'UNE ROUTE DANS LE CIMETIERE

- Caractéristiques principales :
- Déblais/remblais (600 m3)
 - Chaussée en béton (750 m)
 - Bordures (100 ml)

3) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Critères de sélection des candidatures :
- Capacités professionnelles, techniques et financières.
 - Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
 - Les candidatures qui sont accompagnées :
 - De la lettre de candidature (DC4),
 - De la déclaration du candidat complétée (DC5).
 - Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP.
 - Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

4) CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

5) PROCEDURE : Procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

6) CONDITIONS DE DELAI : Les candidatures devront parvenir à la mairie avant le vendredi 8 janvier 2010 à 12h00.

Les candidats retenus recevront le dossier de consultation des entreprises.

7) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le 18/12/2009

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public

Objet : Canton du CELAVO-MEZZANA programme revêtement 2009-2012 - RD4 accès à VERO.

Référence acheteur : MAPA 2009-122

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

Forme du marché : Marché unique, à tranches conditionnelles

Quantité/étendue :

Travaux : de terrassements (200m3) de démolition (16 m3) d'hydraulique (40 m de descente d'eau, 5 m de buse 300, 700 m de buse 400, 4 aménagement d'aqueduc, 1 525 m de fossés béton) de bordures (2 000 m de T2) et de chaussée (3 100T d'enrobés).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité
- Délai global de paiement de 40 jours;
- Prix actualisables

Forme juridique :

- Groupement solidaire

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

- garanties techniques et financières suffisantes ;
- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

- 50 % : Valeur technique
- 40 % : Prix des prestations
- 10 % : délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
Pôles des Infrastructures de Communication
8 cours Général Leclerc
3ème étage
BP 414
20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 18/01/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Délai plafond de 04 mois pour chacune des deux tranches.

Date prévisionnelle de début des prestations : Mars 2010

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).
Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf les plans à demander au correspondant.

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant : Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le (s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé contractuel : 1 mois à compter de l'envoi au JOUE d'un avis d'attribution.

Référé pré-contractuel : possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Envoi à la publication le : 21/12/2009

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

AVIS DE MARCHÉ

AAPC 33 / 2009

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse, Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9,
Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 04955550237
Adresse(s) internet : <http://www.haute-corse.fr> - Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues et Renseignements techniques : Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel, 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Département de la Haute Corse - Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel, 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181, URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_ARUFb0wtW7

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs : Département de la Haute Corse - Service Juridique et de la Commande Publique, à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 04955550237, URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_ARUFb0wtW7

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Route Départementale n° 31 Travaux sur la Voirie Départementale

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux :

Travaux d'Exécution
Lieu principal d'exécution : Canton de San Martino di Lota - RD 31 - Divers ouvrages ponctuels entre les PK 6.390 et 8.840. Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique :

un marché public

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats :

RD 31 - Travaux sur la Voirie Départementale

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) :

45233140

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Non

II.1.8) Division en lots :

Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non
II.2.1) Quantité ou étendue globale : Ouvrages de soutènements et de sécurité entre les PK 6.390 et 8.840 (Murs de soutènement et parapets)

II.2.2) Options :

Non
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution. Le délai indicatif proposé par le pouvoir adjudicateur est 4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux. Les candidats peuvent toutefois proposer un délai différent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement : Fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont fermes actualisables

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

attributaire du marché : Dans l'éventualité où un marché serait attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : - Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ; - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ; - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière : - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC5) ; - La déclaration approuvée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ; - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose (formulaire DC5) ; - Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Les co-traitants et les sous traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur www.minefe.gouv.fr. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %
2. Délai d'exécution : 30 %
3. Valeur technique : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non
IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 33/2009

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

8 février 2010 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :

Non
VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2.

Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation (à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P. qui seront remis uniquement sous format papier). Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4.1) VI.4.3) : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, . Tél : 0495328866. Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : 0495323855. URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis :

23 / 12 / 2009

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

8 février 2010 à 12 h 00

COMMUNE DE CASEVECCHIE

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

1ère Parution,

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Casevecchie du 18/12/2009 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 15/01/2010 au 19/02/2010 inclus.

Mlle Lydia Belgodère assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Casevecchie, lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Casevecchie le :

Vendredi 15/01/2010 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 19/02/2010 de 14 h 00 à 17 h 00

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le Public.

MAIRIE D'AREGNO - 20220

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'Aregno - 20220 - Tél. 04.95.61.70.34

Objet du marché : Aménagement chemin Occhiolinu-Lecci

Type de procédure : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

Nom et adresse du titulaire : SARL Paul BEVERAGGI - TPB - 20220 Ile-Rousse

Montant du marché : 82.310 euros H.T

Date d'attribution du marché : 21 décembre 2009

Date d'envoi à la publication : 21 décembre 2009

Le Maire,
Claude IMPERIALI.

Email : al@informateurcorse.com

14

SCP MAMELLISaint-Florent 20217
Tél. 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58**FIN LOCATION GERANCE**

La location gérance consentie par Monsieur Jean-Marie DOMINICI, commerçant, demeurant à Nonza (20217) à Monsieur Philippe FILIPPI, cuisinier, demeurant à Canari (20217), suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, notaire à Saint-Florent, le 16 juillet 2009, enregistré à Bastia, le 22 juillet 2009, bordereau n° 2009/766 case n° 1, d'un fonds de commerce de restaurant, exploité à Canari (20217), Marine de Canelle connu sous le nom "U SCOGLIU", a pris fin le 15 décembre 2009, par la résiliation résultant d'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, le 15 décembre 2009, enregistré à Bastia, le 16 décembre 2009, bordereau n° 2009/1335 case n° 2.

Pour avis, Le Notaire

06

ORCHISSociété Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège : Bonifacio, Ile de Cavallo
RCS Ajaccio D 387 941 958**AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 9 décembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a nommé : Monsieur Federico Chiesi, demeurant V. le Carducci, G.11, à Carpi (Italie), en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Orazio di Lorenzo. L'avis de constitution de la société, immatriculée le 26/11/1992 a été publié à l'Informateur Corse le 27/11/1992 à Bastia. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

25

OJFI-alisterSociété d'Avocats
128, Rue de Créqui - 69006 - LYON**AVIS DE LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 15 décembre 2009, la SOCIÉTÉ AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M., Société anonyme au capital de 1 023 000 euros, ayant son siège social à AJACCIO (20000), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, immatriculée sous le n°315 908 988 RCS AJACCIO, a donné en location-gérance à la société TROTTEL DISTRIBUTION, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, ayant son siège social à AJACCIO (20000), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, immatriculée sous le n°509 553 392 RCS AJACCIO, un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché, sis et exploité à PORTICCIO (20166), Hameau de Porticcio, Les Marines de Porticcio 2 - Grosseto-Prugna, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2010. En vertu de ce contrat, la société TROTTEL DISTRIBUTION exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis

05

Marie-Paule DIONISI-NAUDINAvocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant AGO du 02 décembre 2009, les associés de la Société LECCI SERVICES, SARL, au capital de 7500 euros, dont le siège est à Vina Piana, 20137 lecci (RCS Ajaccio 490 994 639), ont décidé d'étendre l'objet de la société aux travaux de maçonnerie à compter du même jour.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

24

OJFI-alisterSociété d'Avocats
128, Rue de Créqui - 69006 - LYON**AVIS DE LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 15 décembre 2009, la SOCIÉTÉ AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M., Société anonyme au capital de 1 023 000 euros, ayant son siège social à AJACCIO (20000), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, immatriculée sous le n°315 908 988 RCS AJACCIO, a donné en location-gérance à la société TROTTEL DISTRIBUTION, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, ayant son siège social à AJACCIO (20000), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, immatriculée sous le n°509 553 392 RCS AJACCIO, un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché, sis et exploité à Mezzavia, 20000 AJACCIO, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2010. En vertu de ce contrat, la société TROTTEL DISTRIBUTION exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

34

ELEVAGE AVICOLE L'OEUF DU TREFLESociété à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Route de Carbiniccia
Lieu dit La Piscia - 20167 APPIETTO
R.C.S. AJACCIO B 334 652 039

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2009, Mme Renée PIAZZA, demeurant Les Milelli, Villa Les Cactées, 20000 AJACCIO, a été nommée Gérante à compter du 1er janvier 2010, en remplacement de M. Antoine PIAZZA, demeurant Les Milelli, Villa Les Cactées, 20000 AJACCIO, en raison de son départ à la retraite.
RCS : Ajaccio

Pour avis,

07

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIAChambre des Redressements Judiciaires
Loi de sauvegarde Décret du 28/12/2005**EXTRAIT**

Par jugement du 14 décembre 2009, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de : Sica Cave des Vignerons de Patrimonio, ayant son siège social BP 05, 20253 Patrimonio, administrateur provisoire M.A.GOUTH.

Forme : Société d'Intérêt Collectif Agricole
Inscrite au RCS Bastia : 340 603 273 N° Gestion 87 D 12

Activité : Transformation des raisins rouges ou blancs et élaboration des vins AOC...

Date de cessation des paiements : 9 novembre 2009

Juge commissaire : D. Lenfantin, Juge commissaire titulaire et M. Huber Juge commissaire suppléant

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Gafferri, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F le Greffier.

02

RESO CORSE SARLCapital : 245.000 euros
Siège : Zone Industrielle de Tragone
N° 42 - 20620 Biguglia
Siret : 419 781 034 00022

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 17/12/2009, les associés ont décidé de réduire le capital social de 225.000 euros, par minoration de la valeur nominale de chaque part.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante cinq mille (245.000) euros, divisé en 100 parts de 2.450 euros, chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de vingt mille (20.000) euros, divisé en 100 parts de 200 euros chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Formalités au RCS de Bastia.

62

LE CLUBSociété par Action Simplifiée
Au capital de 457.347,05 euros
Siège social : Plage de la Viva
Grosseto Prugna - 20166 Porticcio
392 249 884 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'organisation d'événements (mariages, cocktails, vernissages...) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président

11

Office Notarial SCP MAMELLIRésidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute-Corse)
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, notaire à Saint Florent, le 3 décembre 2009, enregistré à Bastia le 11 décembre 2009, bordereau n°2009/1316, case 1.

La Société "TORRICELLA", Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est à Oletta (20232), Chez M. et Mme François Multari, Lotissement "Lumio", à confié à Monsieur Agostino Scardamaglio demeurant à Oletta (20232), l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restauration, exploité à Oletta (20232), Lotissement "Toricella", connu sous le nom de "BAROCCO AUBERGE", pour une durée de trois années entières à compter du 1er janvier 2010.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues, à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication,
Le Notaire.

12

ETPSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 3672 euros
Siège : Contact Centre d'Affaires
37, rue Pierre Semard - 84000 Avignon
RCS : 493 226 807 Avignon

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2009, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Contact Centre d'Affaires, 37, rue Pierre Semard, 84000 Avignon à : Chez Mme Annabelle Espérandieu, Etang d'Urbino, 20240 Ghisonaccia, à compter du 1er janvier 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 493226807 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Gérance : Richard Espérandieu, Chez Mme Annabelle Espérandieu, Etang d'Urbino, 20240 Ghisonaccia.

La gérance.

13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Propriano en date du 14 décembre 2009, enregistré à Sartène le 15 décembre 2009, bordereau n° 2009/447 case n° 2, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL SWAN 2A

Siège : Lieu-dit Vigna Majo, Rond Point du Casino, 20110 Propriano

Objet : Commerce de détail de chaussures et équipement de la personne.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 15.000 euros, composé de 150 parts sociales de 100 euros chacune.

Apports en numéraire : 15.000 euros entièrement à la constitution

Gérance : M. BENETTI Antoine, demeurant à Propriano, rue J. Pandolfi, Immeuble Benetti, nommé pour une durée illimitée.

Cession de parts sociales : Consentement des 3/4 des associés conformément aux dispositions statutaires.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
CIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

80

SCIAGULA MARINA

Au capital de 1.000,00 euros,
Demeurant à AJACCIO,
50 Cours Napoléon
RCS : AJACCIO, en cours d'immatriculation

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 2009, il a été décidé par les associés de transférer le siège social de SANTA MARIA SICCHE (20190), Quartier Buronu, à AJACCIO (20000), 50 Cours Napoléon, à compter du 22 décembre 2009.

Pour avis, Le gérant.

81

CASAPROM

SASU au capital de 192.000 euros
porté à 212.000 euros
Siège social : Avenue Sampiero Corso,
Immeuble Sedda
2 0600 BASTIA
RCS BASTIA 499 402 717

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 18/12/2009, Du certificat délivré par le Commissaire aux Comptes, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 20.000 euros par émission de 200 actions nouvelles de numéraire, et porté de 192.000 euros à 212.000 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent quatrevingt-douze mille euros (192.000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux cent douze mille euros (212.000 euros).

Pour avis
Le Président

87

MALAVA

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1.500 euros
Siège social : Ajaccio 20000 (Corse-du-Sud)
77 cours Napoléon

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte S.S.P en date à Ajaccio du 22 décembre 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : MALAVA
Siège social : Ajaccio 20000 (Corse-du-Sud), 77 cours Napoléon.

Objet : La société a pour objet la location pour le compte d'autrui ainsi que l'achat, la vente, la location et la maintenance de tous matériels nautiques ou de loisirs motorisés ou non, l'organisation et la formation à toutes activités physiques et sportives, notamment les activités nautiques subaquatiques et annexes et la formation au secourisme et aux activités nautiques.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 12 des statuts.

Capital : 1.500 euros divisé en 100 parts de 15 euros chacune, entièrement libérées.

Apports : Exclusivement en numéraire.
Gérance : est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée, M. Lionel VIGNON demeurant à Ajaccio (Corse-du-Sud), 77 cours Napoléon. La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance

83

AVIS DE PROJET DE SCISSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/12/2009.

- La société « MUFRAAGGI », SARL, au capital de 1.700.000 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 409 861 895, dont le siège social est situé : RN 194 AFA 20 167 Mezzavia, représentée par son gérant Mr Jacques MUFRAAGGI,

Et :
- La société « MUFRAAGGI MATERIAUX », SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé à Zone Industrielle de Baléone, RN 194 représentée, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 515 045 607, représentée par son président Mr Jacques MUFRAAGGI,
- La société « SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT », SARL au capital de 10000 euros, dont le siège social est situé à Zone Industrielle de Baléone, RN 194, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 515 197 317, représentée par son gérant Mr Jacques MUFRAAGGI,

ont établi le projet de leur scission qui se réaliserait dans les conditions ci-après :

La SARL MUFRAAGGI apportera à la SAS MUFRAAGGI MATERIAUX et à la SARL SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT, la totalité de son patrimoine, savoir :

- à la SAS MUFRAAGGI MATERIAUX, la totalité des éléments actif et passif attachés à la branche complète d'activité de vente en gros ou au détail de matériaux de construction et de produits divers pour le bâtiment et notamment la quincaillerie du bâtiment, les éléments d'actif étant évalués à 4 239 600 euros moyennant la prise en charge du passif évalué à 1.761.854 euros, soit un apport net de 2 477 746 euros ;

- à la SARL SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT, la totalité des éléments actif et passif attachés à la branche complète d'activité de l'exploitation forestière, scierie et la vente en gros ou au détail de bois et dérivés, les éléments d'actif étant évalués à 853 337 euros moyennant la prise en charge du passif évalué à 483.968 euros, soit un apport net de 369.369 euros ;

En vue de rémunérer les apports qui leur sont consentis :

- La SAS MUFRAAGGI MATERIAUX augmentera son capital de 2.431.000 euros par émission de 243.100 actions nouvelles de 10 euros chacune de

88

INFOGERE

Informatique et Gestion de Ressources
Société à Responsabilité Limitée
à capital variable au capital de 8.000 euros
Siège social : 3 avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
Bastia 440 617 330

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2008, enregistrée le 18/12/2009, bordereau 2009/1341, case n° 5, il résulte que :

- les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2008 et sa mise en liquidation,

- l'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. GENEVIEVE René François, demeurant à 3 avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia (Haute-Corse), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci,

- le siège de la liquidation est fixé à 3 avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia (Haute-Corse), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

nominal, entièrement libérées, qui seront attribuées aux actionnaires de la SARL MUFRAAGGI, proportionnellement à leurs droits dans cette société, à raison de 22 actions DE LA SAS MUFRAAGGI MATERIAUX pour une part sociale de la SARL MUFRAAGGI ;

- La SARL SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT augmentera son capital de 331.500 euros par émission de 33 150 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune de nominal, entièrement libérées, qui seront attribuées aux actionnaires de la SARL MUFRAAGGI, proportionnellement à leurs droits dans cette société, à raison de 3 parts sociales de la SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT pour une part sociale de la SARL MUFRAAGGI.

Il a été entendu que la SAS MUFRAAGGI MATERIAUX et la SARL SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT ne seraient tenues que de la seule partie du passif de la SARL MUFRAAGGI expressément mise à leur charge respective, sans solidarité entre elles.

Les opérations actives et passives effectuées par la SARL MUFRAAGGI au titre des branches complètes d'activité apportées depuis le 1er octobre 2009 jusqu'à la réalisation définitive de la scission seront prises en charge distinctement par la SAS MUFRAAGGI MATERIAUX et la SARL SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT en fonction des apports respectifs.

Les créanciers de la société scindée et des sociétés bénéficiaires, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette scission dans les conditions légales et réglementaires.

Le projet de scission a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacune des sociétés SARL MUFRAAGGI, SAS MUFRAAGGI MATERIAUX ET SARL SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT avant la date du 22/12/2009.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du code de commerce, le projet de << traité de scission >> a été déposé :

- au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en date du 24/12/2009 pour la SARL MUFRAAGGI ;

- au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en date du 24/12/2009 pour la SAS MUFRAAGGI MATERIAUX ;

- au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en date du 24/12/2009 pour la SARL SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT.

Pour avis

89

METAL RECUP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 2.000 euros
Lieu-dit Casadimacchia
Domaine de l'Erta
20167 Cuttoli Corticchiato
RCS Ajaccio 502 517 618

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 décembre 2009 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Ucciani César, demeurant Lieu-dit Casadimacchia, Domaine de l'Erta, 20167 Cuttoli Corticchiato avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur Ucciani César, demeurant Lieu-dit Casadimacchia, Domaine de l'Erta, 20167 Cuttoli Corticchiato, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

85

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

VISION FUTURA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : Clinique FILIPPI
Bd Benoit Danesi - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 10/12/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : VISION FUTURA
Siège : Clinique FILIPPI, Bd Benoit Danesi, 20200 Bastia

Durée : Cinquante cinq ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5.000 euros
Objet : Mise à disposition de matériels et de locaux pour divers examens médicaux, achat et vente de matériel médical et paramédical.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Alain Antoine SIMONI, demeurant 9 rue César Campinchi, 20200 Bastia.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Présidente

86

CORSE PROVENCE

Société Anonyme au capital de 38.417 euros
Siège social : Quartier de l'Amenduletto
Clos des Amandiers - 20260 Calvi (Corse)

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2009, il a été décidé à compter de ce jour :

1) - de transformer la société en société par actions simplifiée unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société,

2) - d'augmenter le capital d'une somme de 165.303,09 euros pour le porter de 38.417,15 à 203.720,24 euros, par incorporation de réserve pour la somme de 107.338,77 euros et par apport en numéraire pour la somme de 57.964,32 euros,

3) - puis, de réduire le capital d'une somme de 182.720,24 euros, pour le porter de 203.720,24 euros à 21.000 euros, par imputation des pertes,

4) - de nommer Mme Micheline BLEAU demeurant Clos des Amandiers, Quartier Amenduletto, 20260 Calvi, au fonction de président,

5) - constate la fin des exercices des mandats d'administrateurs,

6) - constate la démission des commissaires aux comptes titulaire la SARL SAMEC et suppléant M. Roger REITER. En application des dispositions légales, la société n'atteignant pas les seuils légaux, il n'y a pas lieu de les remplacer. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture d'exercice social demeurent inchangés.

Dépôt légal des formalités au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le président

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires
Loi de sauvegarde décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 14 décembre 2009 le Tribunal prononce la décision de clôture pour insuffisance d'actif à l'égard de l'Association EQUI-TABLE dont le siège social est sis place de la Mairie à Valle di Rostino, son Président M. ANGOT, 20250 Corte.

Forme : Association

Activité : Hébergement social pour enfant en difficulté

Date de cessation des paiements : 28 janvier 2009

Juge commissaire : M. D. Lenfantin
Juge commissaire titulaire et M. Huber Juge commissaire suppléant.

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, B.P 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait
F/F le Greffier

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires
Loi de sauvegarde décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 14 décembre 2009 le Tribunal prononce la décision de clôture pour insuffisance d'actif à l'égard de M. BACCHINI-ANTONINI Pascal ayant son siège social Résidence Fior di Mare, Bât.B, 20200 Ville-di-Pietrabugno

Forme : Exploitation agricole

Activité : Agricole

Date de cessation des paiements : 24 juillet 2003

Juge commissaire : M. D. Lenfantin
Juge commissaire titulaire et M. Huber Juge commissaire suppléant.

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, B.P 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait
F/F le Greffier

SCIST PANCRACE

Société Civile Immobilière
Au capital de 66.925,12 euros
Siège social : Route de Saint Pancrace
Lieu dit Casamacce - 20250 Corte
RCS Bastia 381 949 981

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 25 novembre 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 novembre 2009, et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale a par ailleurs et conformément aux statuts, nommé Monsieur Jezan François Bartoletti, gérant en exercice, domicilié à Mausoleo, 20222 Brando, aux fonctions de liquidateur jusqu'à la clôture des opérations y afférent.

Le siège de la liquidation a été fixé au lieu du siège social de la société, adresse ou devra être expédié toute correspondance relative à la liquidation. Le dépôt de tous les actes afférents à la liquidation sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, dont mention au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE**

20230 San Nicolao

MARCHE DE TRAVAUX

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

1 - Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du Développement - 20230 San Nicolao
Tél. 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

2 - Type d'acheteur : Etablissement public de coopération intercommunale

3 - Objet du marché : Réalisation d'un espace multi-sports

4 - Décomposition de la consultation :

Il est prévu deux lots traités par marchés séparés.

Lot n° 1 : Génie civil

Lot n° 2 : Espace multi sports

5 - Lieu d'exécution : Commune de Cervione

6 - Caractéristiques du marché :

Lot n° 1 : Génie civile :

Préparation des surfaces à traiter,

Terrassements généraux

Construction d'un mur de soutènement

Lot n° 2 : espace multi-sports

Réalisation d'un espace multi-sports

7 - Condition du marché : Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

8 - Présentation des candidatures : En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

9 - Critères de choix et classement : Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1 - Le prix 50 %

2 - Le délai 30 %

3 - Valeur technique 20 %

10 - Date de remise des offres : Le 18 janvier à 11 heures

11 - Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion : 22 décembre 2009.

P./ Le Président,
François Berlinghi

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale du 06/11/2009, n° 6288,

Concernant : la SARL MURATI TERRASSEMENT

Il fallait lire :

- SARL MURATI TERRASSEMENT
- Siège social : Murato Soprano, 20239 Murato

En lieu et place de :

- SARL MURATI TERRASSEMENT & TRANSPORTS
- Siège social : Lieu dit Poggio, 20239 Murato".

Le reste sans modification.

Pour avis,
Le gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée CORELIB.

Forme : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège social : Lieu-dit Levidello, 20167 Afa

Objet : Conseil en gestion d'entreprises

Durée : 99 années

Capital : 3.700 euros

Gérance : M. Lionel Raymond Seraphin BERETTA demeurant Lieu-dit Levidello, 20167 Afa.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis

NILOPOMA

SARL au capital de 7.500 euros
Villa de l'A Punta - Paratella
20110 Propriano
RCS Ajaccio 495 036 824 (2007 B 125)

**AUGMENTATION
REDUCTION DU CAPITAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2009, la collectivité des associés a décidé :

- d'augmenter le capital pour le passer de 7.500 euros à 40.500 euros par incorporation d'une partie du report à nouveau et par élévation de la valeur nominale des parts qui passe à 270 euros unitairement, puis,
- de réduire le capital de la somme de 20.250 euros par suppression de 75 parts numérotées de 76 à 150.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.
Deux exemplaires du procès-verbal d'assemblée et des statuts modifiés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

ANDREANI

SARL au capital de 60.980 euros
Siège social : Marina II
20110 PROPRIANO
RCS AJACCIO 398 664 912

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/12/2009, les associés de la société "ANDREANI" ont approuvé le traité établi sous seing privé en date du 10 juillet 2009, et portant fusion par absorption de leur Société par la société "LEVA", SARL au capital de 44.040 euros, dont le siège social est Maison près de l'Aqueduc 20167 MEZZAVIA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 422 128 884.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société "ANDREANI", le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société "LEVA" et les parts créées en augmentation de son capital par la société "LEVA" étant directement et individuellement remises aux associés de la société "ANDREANI", à raison de 23 parts sociales de la société "LEVA" pour 200 parts sociales de la société "ANDREANI".

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société "LEVA", en date du 23 décembre 2009, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société "ANDREANI" sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS d'Ajaccio.

La Gérance

GFA de Maquiliani

Capital de 173.791,87 euros
Siège : 20270 Aghione
RCS Bastia : 329 314 074

**MODIFICATION
DE L'OBJET SOCIAL**

L'AGE en date du 20/12/2009 a modifié l'objet du GFA qui devient :

La propriété, l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine....
Ce groupement s'interdit de procéder à l'exploitation en faire valoir direct des biens de son patrimoine qui seront donnés à bail rural à long terme.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 17/12/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : AGRICULTURE SERVICES CORSE

Siège social : Alzitone 20240 GHISONACCIA

Objet social : Travaux ruraux, irrigations, plantations, démaquisage, élagage etc ...
Prestations agricoles (taille, pulvérisation, récolte etc.)

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Marie-Françoise MORETTI (épouse MIZAL), demeurant Alzitone 20240 GHISONACCIA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis
La Gérance

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

Identification de l'organisme qui passe le marché

Statut de l'organisme : Groupement de Communes
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE
Adresse : Mairie 20231 VENACO
 Tél 04 95 47 04 04 Télécopie 04 95 31 63 48

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur POLI Xavier, Président

Description du marché

Objet du marché : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UN SENTIER
 THEMATIQUE A VIVARIO

Type de marché :

Autres services

Nomenclature - Classification CPV : 71311100-2

Caractéristiques principales

Forme du marché : Marché ordinaire

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Lots : Néant

Durées

Durée du marché ou délai d'exécution :

2 mois : début dès notification du marché pour rendre projet et pour la durée des travaux

Conditions relatives au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation

Critères de recevabilité des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères de sélection des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Prix des prestations 60%

Valeur technique 40 %

Procédures

Marché à procédure adaptée (ouvert)

Publications relatives à la même consultation : Néant

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 20 Janvier 2010 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :
 2009-018

Frais de reprographie : Néant

Conditions particulières de retrait des dossiers :

Modalités à observer pour l'obtention du DCE : UNIQUEMENT SUR DEMANDE
 ADRESSEE PAR TELECOPIE

Conditions de remise des candidatures ou des offres : Obligation d'envoi des
 offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 21/12/2009

MAIRIE DE SARI D'ORCINO

AVIS D'INFORMATION

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION

Le Maire de Sari d'Orcino informe la population que par délibération en date du 20/12/2009, un droit de préemption urbain est instauré sur la totalité des zones urbaines et des zones d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies par la carte communale.

COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

MISE EN PREEMPTION D'UNE PARCELLE

Par délibération du 21 novembre 2009 affichée en Mairie pendant un mois à compter du 4 janvier 2010, le Conseil Municipal de Pianottoli-Caldareello a instauré le droit de préemption urbain sur la parcelle D 850 située au Lieu-dit Torra, pour la réalisation d'un parking.

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNAUTE DE COGNOCOLI MONTICCHI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Cognocoli-Monticchi
 20123 Cognocoli-Monticchi

Mode de passation choisi : Marché à procédure adaptée

Lieu d'exécution du marché : Cognocoli-Monticchi

Objet du marché : Travaux de la fontaine publique

Caractéristiques principales : Lot unique

Délai d'exécution des travaux : 5 mois

Conditions relatives au marché : Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française.

La transmission des plis se fera par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

DCE remis gratuitement.

Critères d'attribution :

Valeur technique de l'offres : 50 %

Délai d'exécution : 25 %

Prix : 25 %

Justificatifs et pièces à fournir :

Les entreprises candidates devront remettre une déclaration d'intention de soumissionner, avec à l'appui :

- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières,

- la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,

- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire,

- la déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales.

Date d'envoi du présent avis de publication : 17 décembre 2009

Date limite de réception des offres : 18 janvier 2010

Autres renseignements : Tél. 04.95.21.59.44 - Fax : 04.95.21.75.58 - 20123
 Cognocoli-Monticchi - Tél. 04.95.24.22.95 - Fax : 04.95.24.20.04.

Cognocoli-Monticchi le 17 décembre 2009

Le Maire, A. Aliotti

BOULANGERIE BONAPARTE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7500 euros

Siège : 2, rue Conv. Chiappe - Ajaccio (Corse)

493 401 236 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2009, la Société ULYSSE FININVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000 euros, dont le siège est à Afa (Corse), Villa Miniconi Marius, Lieu-dit Butrone, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio, sous le numéro 439998691, représentée par Monsieur Olivier Miniconi, agissant en qualité de gérant, a, en sa qualité d'associé unique de la Société BOULANGERIE BONAPARTE, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code Civil, à compter du 31 décembre 2009. Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio, à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. La société sera radiée du RCS par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

SARL LE PALAIS DES GOURMANDS PÂTISSERIE SERGO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège : N° 34, Lotissement Paterno

20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL LE PALAIS DES

GOURMANDS PÂTISSERIE SERGO

Siège : N°34, Lotissement Paterno,

20600 Furiani

Objet : L'objet social est :

La fabrication à caractère artisanal associée à la vente au détail ou en gros de pains, viennoiseries et de pâtisseries chocolats, confiseries, biscuits et autres produits "secs", sucrés ou salés, la fourniture de boissons, glaces, épicerie ainsi que l'activité de salon de thé

Durée : 99 années

Capital : 5000 euros

Apports en numéraire : 5000 euros

Apports en nature :

Gérance : Est nommé Gérant de la société : Mde Rodrigues Epouse Sergo Hilda, née le 09 août 1971 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant, N°34, Lotissement Paterno, 20600 Furiani.

Régime matrimonial : Sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, (régime non modifié depuis ainsi qu'il (elle) le déclare).

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

CHANGEMENT DE NOM

Melle Humbert (Jöelle, Karine, Sandrine), née le 07 juin 1980 à Nice (Alpes Maritimes), demeurant Les Marines de Tuuccia, à Tuuccia/Casaglione (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : PIZZOLATO.

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de la Région Corse - SAFER CORSE

Maison de l'Agriculture - 15, Avenue Jean ZUCCARELLI
20200 BASTIA
S.A. au Capital de 598.864 euros

Publication effectuée en application de la Circulaire Interministérielle du 09 Juillet 1975, sur la publicité préalable aux attributions, par cession ou par substitution des biens vendus par la SAFER Corse en disposition de l'Article 7, paragraphe 1, avant-dernier alinéa de la Loi modifiée du 8 Août 1962, à l'intention de tout candidat à la rétrocession d'un lot agricole, qui devra se présenter à la SAFER Corse où tous compléments d'information pourront lui être donnés.

DEPOT DE CANDIDATURES :

Sur rendez-vous

en téléphonant dès le 07 JANVIER 2010 au : 04/95/20/45/21 pour la Corse du Sud et au 04/95/32/36/24 pour la Haute-Corse.

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature au plus tard le 25 JANVIER 2010, délai de rigueur.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER Corse à l'égard des candidats.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attribution sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisitions par la SAFER Corse.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Commune d'ANTISANTI :

Lieudit Pietri Alzi, d'une superficie de 9Ha35a00ca, cadastrés Section YI, n° 4, en nature de Clémentiniers, vigne et maquis.

Commune de BELGODERE :

Lieudit Nasco, d'une superficie de 1Ha77a40ca, cadastrés Section B, n° 87, en nature de Terre, chênes et ogliastres.

Commune de BIGUGLIA :

LOT N° 1 :

Lieudits Rigno, Giunchetta, d'une superficie de 6Ha64a67ca, cadastrés Section C n° 663-245-657-658-660-219-220, en nature de Marais et roselière. TERRE A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL.

LOT N° 2 :

Lieudit Becchi, d'une superficie de 11Ha77a51ca, cadastrés Section C n° 223-224-225-226-227-228-229-230-231-235-236-237-238, en nature de Terre.

PRESENCE D'UN BAILLA FERME.

Commune de CALENZANA :

LOT N° 1 :

Lieudit Porcile, d'une superficie de 3Ha environ, cadastrés Section B, n° 67p, en nature de Friches, maquis.

LOT N° 2 :

Lieudit Porcile, d'une superficie de 2Ha13a00ca environ, cadastrés Section B, n° 67p-68, en nature de Friches, maquis, comprenant un bâtiment en pierre, effondré.

Commune de CASTIFAO :

Lieudits Stilato, Fontanaccio, d'une superficie de 4Ha94a02ca, cadastrés Section C, n° 2-3-13-14-15, en nature de Friches, maquis et quelques châtaigniers.

Commune de CASTIRLA :

LOT N° 1 :

Lieudit Ponte Castirla, d'une superficie de 02a08ca, cadastrés Sections C, n° 254, en nature de sol, comprenant une maison d'habitation, en très mauvais état.

LOT N° 2 :

Lieudit Ponte Castirla, d'une superficie d'environ 20ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 255p, en nature de sol (compris dans le village).

LOT N° 3 :

Lieudit Ponte Castirla, d'une superficie d'environ 35 ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 255p, en nature de sol (compris dans le village).

LOT N° 4 :

Lieudit Ponte Castirla, d'une superficie d'environ 46ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 255p, en nature de sol (compris dans le village).

LOT N° 5 :

Lieudit Ponte Castirla, d'une superficie d'environ 33ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 256p, en nature de Terre (compris dans le village).

LOT N° 6 :

Lieudit Ponte Castirla, d'une superficie d'environ 40ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 256p, en nature de Terre (compris dans le village).

LOT N° 7 :

Lieudits Ponte Castirla, Pinelli, Parada, Calanca Niella, Salgigna, Contratojo, d'une superficie de 5Ha13a36ca, cadastrés Section C, n° 314-315-318p/Section A, n° 445p/Section D, n° 19p-20p-21p-22p, en nature de maquis, friches comprenant un pailler.

LOT N° 8 :

Lieudits Sara Piana, Chiercho, Cave di Conche, d'une superficie de 3Ha72a05ca, cadastrés Section A, n° 443p-236-237-238-239-78-79-80, en nature de friches et maquis.

LOT N° 9 :

Lieudits Vigna Pala, Tribiole, Riciatajo, Foatelle, Campo alle Noce, d'une superficie de 4Ha58a77ca, cadastrés Section B, n° 135-136-242-243-397-733-775-783, en nature de friches, maquis.

LOT N° 10 :

Lieudits Piove, Trimpiole, d'une superficie de 2Ha35a13ca, cadastrés Section B, n° 282-283-297-298-299-300-302-303-306-307-309-794-896, en nature de friches et maquis, comprenant un pailler en ruine.

Commune de CORTE :

Lieudit SPICIA LONDA, d'une superficie de 54a30ca, cadastrés Sections C, n° 411-412, en nature de Gros maquis.

Commune de GHISONACCIA :

LOT N° 1 :

Lieudit Niellucciu, d'une superficie de 62Ha34a86ca, cadastrés Section BH, n° 16-17, en nature de Terre, friches et bâtiments (cave vinicole désaffectée et logements ouvriers).

LOT N° 2 :

Lieudit Niellucciu, d'une superficie de 5Ha00a00ca, cadastrés Section BH, n° 30, en nature de Terre.

LOT N° 3 :

Lieudit Suarella, d'une superficie d'environ 53Ha83a19ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 163 -164p, en nature de Terre, maquis, bâtiment (hangar avec partie logements ouvriers).

LOT N° 4 :

Lieudit Suarella, d'une superficie d'environ 5Ha00a00ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 164p, en nature de Terre, bâtiment (hangar avec partie logements ouvriers).

LOT N° 5 :

Lieudit Suarella, d'une superficie d'environ 13Ha50a00ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 164p, en nature de friches et maquis.

LOT N° 6 :

Lieudit Suarella, d'une superficie d'environ 47Ha30a35ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 164p -167, en nature de terre et maquis.

LOT N° 7 :

Lieudit Suarella, d'une superficie d'environ 13Ha50a00ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 164p, en nature de maquis et parcours.

LOT N° 8 :

Lieudit Suarella, d'une superficie d'environ 19Ha23a92ca (sous réserve DA), cadastrés Section C, n° 164p, en nature de terre.

Commune de LINGUIZZETTA :

Lieudit Stazzale l'Oliva, d'une superficie de 34Ha90a00ca environ, cadastrés Section D, n° 48p, en nature de Vigne, pruniers, maquis, friches ; présence d'une station de filtration.

Commune de LUCCIANA :

Lieudits Prunicia, Poretta, d'une superficie de 2Ha26a88ca, cadastrés Section AW, n° 21 / Section AL, n° 21-22, en nature de Terre, maquis.

Commune de PIETROSO :

Lieudit Salastraco, d'une superficie de 81a92ca, cadastrés Section B, n° 430-431-720, en nature de Sol comprenant une maison cantonnière.

Commune de PIETRICAGGIO :

Lieudits Rondinaja, Rotajo, Merete, Piedilando, Nocete, Reppi, Mursiccia, d'une superficie de 1Ha36a89ca, cadastrés Section A, n° 129/ Section C, n° 623-661-690-694-742-751, en nature de Terre.

Commune de ROGLIANO :

Lieudits Mure-Chioso alle Mure, d'une superficie de 3Ha91a39ca, cadastrés Section B, n° 195-222-223-226-231, en nature de Friches et gros maquis.

Commune de VENZOLASCA :

Lieudit Masseje, d'une superficie de 2Ha08a38ca, cadastrés Section B, n° 47, en nature de Terre et chênes.

B. LEONELLI

Avocat
40, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Télécopie : 04 95 32 79 15

"SOCIETE PÂTISSERIE PALLAVICINI"

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 15224,90 euros
Siège de la liquidation : Les Horizons Bleus,
Bt. B, Recipello
Bastia (20200)
RCS Bastia : N°337 985 576

L'assemblée générale des associés en date du 10 décembre 2009 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat du Mme Odile Pallavicini, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur,

Suivant acte SSP en date à Bastia (20) du 14/12/2009, enregistré à SIE - Pôle Enregistrement de Bastia le 17/12/2009, Bord. 2009/1337, case n° 18, Ext. 3572, la S.A SOCIETE CORSE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE / SOCODIA au capital de 152.449,02 euros, ayant siège à Biguglia (20620), Lieu-dit Favale, Quartier Ceppe, RN 193, B.P 44, 382 235 356 RCS Bastia, a cédé à la SARL "SARL AMORE & BALDI CARROSSE-RIE" au capital de 10.000 euros ayant siège à Furiani (20600), Zone Industrielle de Furiani, 514 057 983 RCS Bastia, le fonds de commerce de tolerie peintures et exploité à Furiani (20600), Zone Industrielle de Furiani, moyennant le prix principal de 300.000 euros. La jouissance a été fixée au 15/12/2009. Les oppositions seront reçues en la forme légale, à peine de forclusion, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au siège de la S.A SOCIETE CORSE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE / SOCODIA à Biguglia (20620), Lieu dit "Favale", Quartier Ceppe, RN 193, B.P 44.

Pour avis

VALINCO PÊCHE ET LOISIRS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7630 euros
Siège : Rés. Alzo di Sole
Ldt Aspretto - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : B 420 004 417

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2009, enregistré à Ajaccio, le 18 novembre 2009, bordereau n°2009/743, case n°1, il résulte que :
La collectivité des associés a approuvé le compte définitif de liquidation faisant ressortir un mali de liquidation de - 45.298 euros imputé sur les comptes courants d'associés au prorata de leur participation dans le capital et a prononcé la clôture définitive de la liquidation en donnant quitus au liquidateur et en le déchargeant de son mandat.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

LES BÂTIMENTS CORSES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Route du Bas - Casalabriva
20140 Casalabriva
RCS Ajaccio : 478 218 209

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2009, il résulte que :
Le capital social a été augmenté de 1000 euros, pour être porté à 3000 euros, par voie d'apport, en nature.
L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

* **Ancienne mention** : capital : 2000 euros

* **Nouvelle mention** : capital : 3000 euros

La dénomination sociale a été modifiée et devient CARTA BÂTIMENT, à compter du 9 décembre 2009. L'article 3 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : LES BÂTIMENTS CORSES

* **Nouvelle mention** : CARTA BÂTIMENT

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

103

MACHJA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8850 euros
Siège : 9, Chemin du Fiumicellu
20200 San Martino di Lota
483 451 001 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mademoiselle Catherine Soundirarasou, et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jean-Louis Rossi demeurant, San Martino di Lota (20200), Lieu-dit Licciola, Casa Rossi, pour une durée illimitée, et ce à compter du 1er janvier 2010.

La gérance,

102

LES BÂTIMENTS CORSES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Route du Bas - Casalabriva
20140 Casalabriva
RCS Ajaccio : 478 218 209

AVIS D'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la Société LES BÂTIMENTS CORSES, en date du 9 décembre 2009, enregistrée à Sartène le 15 décembre 2009, bordereau 2009/47, case 4, et suivant acte sous seing privé en date du 24 novembre 2009 à Casalabriva, enregistré à Sartène, le 15 décembre 2009.

Monsieur Stéphane Carta, a fait apport à la société LES BÂTIMENTS CORSES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2000 euros, ayant son siège social Route du Bas, 20140 Casalabriva, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Ajaccio 478 218 209, d'un fonds de commerce de "travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre du bâtiment", exploité Route du Bas, Casalabriva, 20140 Casalabriva, et immatriculée au Répertoire des Métiers de la Corse du Sud sous le numéro 438 428 997 RM-20-1.

Cet apport sus-désigné évalué à 180.000 euros, a été consenti net de tout passif. Il a été rémunéré moyennant l'attribution à l'apporteur à titre d'augmentation de capital de 50 parts sociales de 20 euros de nominal émises par la Société LES BÂTIMENTS CORSES.

La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée rétroactivement au 1er octobre 2009.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio et pourront dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Franck Carta, demeurant, Route du Bas, 20140 Casalabriva, chez qui domicile a été élu.

Pour insertion, Le gérant.

100

SD MACHJA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 euros
Siège : 9, Chemin du Fiumicellu
20200 San Martino di Lota
508 571 924 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Louis Rossi, et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Thierry Cerutti, demeurant, à Biguglia (20620), Immeuble U Palazzu II, Route de Saint-André, pour une durée illimitée et ce à compter du 1er janvier 2010.

La gérance,

104

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 23/12/09, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL OZIA**Forme** : SARL**Capital** : 15.000 euros**Siège** : Luri**Objet** : Production et commercialisation de jus de fruits, recherche en chimie fine, nanotechnologie, valorisation des produits agricoles**Durée** : 99 ans**Gérant** : Suberbielle, demeurant à Luri**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

60

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée CORECAQ.

Forme : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée**Siège social** : Quartier Vassalacci, 20119 Bastelica**Objet** : Conseil en gestion d'entreprises**Durée** : 99 années**Capital** : 3.700 euros**Gérance** : Mlle Caroline Bernadette Thérèse QUENU demeurant Quartier Vassalacci, 20119 Bastelica.**Immatriculation** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis

107

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2009, les associés de la SARL GHJL-SEPPU CREAZIONE (503 838 567), ont pris acte de la démission de Monsieur Anthony Vendasi, de ses fonctions de gérant avec effet du 21 septembre 2009 et nomment en ses lieu et place Monsieur Jérôme Astolfi.

Ils décident également de transférer le siège social de La Porta, 20237 La Porta, à, **l'Immeuble Le Critère à Luciana (20290)**.

Les articles 4 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

P.U.I.

105

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°77 parue dans le présent journal du 3 septembre 2009, concernant la Société LYSA (413 685 686 RCS Bastia).

Il fallait lire : "A compter du 31 décembre 2009".

Et non pas : "A compter du 1er octobre 2009, comme écrit par erreur".

108

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination** : SARL "TEC EnF"**Siège** : Zone Industrielle de Furiani, 20600 Bastia**Objet** : L'étanchéité des toits terrasses par la pose de membranes à cellules photovoltaïque**Durée** : 99 années**Capital** : 3000 euros**Gérance** : Monsieur Cyril Gourdien, demeurant 1045, Route de Pierrefeu, 83260 La Crau**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

92

BESTWARDEN

SARL au capital de 1000 Euros
Rue Daniel Agostini - 20137 Porto-Vecchio
509909644 R.C.S. Ajaccio

Au terme d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/12/2009 il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 1000 Euros à 32000 Euros
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelles mentions :

Le capital social s'élève désormais à 32000 Euros

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

98

SOCIETE AJACCIENNE DE RESTAURATION RAPIDE S.A.R.R

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7500 euros
Siège : 2, Cours Grandval Chez SABM
Ajaccio (Corse)
449594704 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2009, la Société ULYSSE FININVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000 euros, dont le siège est à Afa (Corse), Villa Miniconi Marius, Lieu-dit Butrone, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio, sous le numéro 439998691, représentée par Monsieur Olivier Antoine Paul Miniconi, agissant en qualité de gérant, a, en sa qualité d'associé unique de la Société S.A.R.R SOCIÉTÉ AJACCIENNE DE RESTAURATION RAPIDE, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code Civil.

Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio, à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
La société sera radiée du RCS par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

112

MARCHIONI BOULANGERIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622 euros
Siège : 20242 Vezzani
B 377 727 078

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 novembre 2009, enregistrée à la recette des impôts de Bastia le 17 décembre 2009, bordereau 2009/1337, case n°17, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Nadine Marchioni née Filippi, demeurant 20242 Vezzani, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Vezzani (20242). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le liquidateur

96

Marie-Paule**DIONISI-NAUDIN**

Avocat
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Par AGE du 19 novembre 2009 les associés de la Société "C.M.G", SARL au capital de 8000 euros, dont le siège est situé Lieu-dit Puretti, RN 193, 20600 Bastia (RCS Bastia 500 106 687), ont décidé conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Mention sera faite au RCS Bastia.

66

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/12/2009, enregistré à Bastia le 22/12/2009, bordereau n° 2009/1349 case n°3, l'indivision CASTA André - BARBONI née CASTA Martine - Agence A.C.IMMOBILIER - immatriculée u registre du commerce de Bastia, Monsieur CASTA André en qualité d'exploitant et titulaire du bail commercial inscrit au RCS de Bastia sous le n° A 305 665 242 et Mme BARBONI, non exploitante inscrite au RCS de Bastia sous le n° A 312 151 251, ont confié à titre de location gérance à la Société d'Exploitation A.C.IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros, ayant son siège social à Bastia, 10 bis avenue Emile Sari, un fonds de commerce à usage d'agence immobilière à l'enseigne A.C.IMMOBILIER (A.C.I) situé 10 bis avenue Emile Sari à Bastia, pour la durée de cinq années à compter du 01/01/2010 pour se terminer le 31/12/2015.

En vertu de ce contrat la SARL A.C.IMMOBILIER exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, les bailleurs ne seront tenus d'aucune dette, ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire gérant.

Pour unique publication

106

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination** : SARL "BORG'AUTO"**Siège** : Lotissement A Sabina, n°14, 20290 Borgo**Objet** : L'achat-revente de véhicules d'occasion, la mécanique**Durée** : 99 années**Capital** : 1000 euros**Gérance** : Monsieur Alexandre Nonza, demeurant Lotissement A Sabina, n°14 à 20290 Borgo**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

109

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination** : SARL "C.A.C"**Siège** : Lotissement Aghja Rossa, 20290 Borgo**Objet** : La location de meublés, l'activité d'hôtel, la restauration**Durée** : 99 années**Capital** : 5000 euros**Gérance** : Monsieur Mickael Vincenti, demeurant Lotissement Aghja Rossa, 20290 Borgo**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

LEVA

SARL au capital de 44.040 euros
porté à 71.640 euros
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social: Maison près de l'Aqueduc
20167 MEZZAVIA
RCS AJACCIO 422 128 884

**AVIS DE FUSION
ET D'AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Suivant acte sous seing privé en date du 10 juillet 2009, la société "ANDREANI", SARL au capital de 60.980 euros, dont le siège social est Marina II 20100 PROPRIANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 398 664 912, a fait apport, à titre de fusion, à la société "LEVA" de la totalité de son actif évalué à 1.536.328 euros, à charge par la société "LEVA" de payer la totalité de son passif évalué à 0 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 1.536.328 euros. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31/10/08. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société "ANDREANI" entre cette date et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société "LEVA". En rémunération de l'apport, la société LEVA a augmenté son capital de 27.600 euros par l'émission de 460 parts nouvelles de 60 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société "ANDREANI" à raison de 23 parts sociales de la société "LEVA" contre 200 parts sociales de la société "ANDREANI". La prime de fusion s'élève globalement à 1.508.728 euros.

Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "ANDREANI" en date du 23/12/2009 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "LEVA" en date du 23 décembre 2009, il résulte que le projet de fusion a été approuvé, que la fusion est devenue définitive le 23 décembre 2009 et que la société "LEVA" a la jouissance des biens depuis la date du 1er novembre 2008. Les articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social et aux parts sociales ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à quarante-quatre mille quarante euros (44.040 euros).

Il est divisé en 734 parts de 60 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à soixante et onze mille, six cent quarante euros (71.640 euros).

Il est divisé en 1194 parts de 60 euros chacune, entièrement libérées."

La Gérance

RESIDENCES PLEIN SOLEIL

SCI au capital de 304,90 euros
Avenue Paul Giacobbi
Montesoro - 20600 Bastia
RCS Bastia 328 265 483

L'assemblée générale des associés du 15 décembre 2009 a pris acte de la démission de Mme Julia RIONI née EMANUELLI, de ses fonctions de gérante, à compter du 15 décembre 2009. Mme Caroline QUERCI RIONI née RIONI, née le 1er avril 1977 à Casagligione (Corse-du-Sud), demeurant 9 rue Saint Jean, 20200 Bastia, est nommée gérante, ce même jour, et assurera seules les fonctions de gérance de la société. Cette même assemblée a décidé de transférer le siège social, à compter du 15 décembre 2009, de l'avenue Paul Giacobbi, Montesoro, 20600 Bastia, à 18 Bd Paoli, 20200 Bastia. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le gérant

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE BIGUGLIA**

**Entreprise de transport, de tri et stockage
de déchets industriels banals**

Installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté préfectoral n° 2009-351-16 du 17 décembre 2009

DUREE DE L'ENQUETE :

Du Lundi 25 janvier au vendredi 26 février 2010 inclus

Demande présentée par M. Yvan MIMOUN, Président Directeur Général de la S.A Corse Industrie Services (rubrique n° 167 A et 322 A de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

SIEGE DE L'ENQUETE : Biguglia**LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :** Mairies de Biguglia et de Borgo**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Monsieur Bruno CARRY sera présent pour recevoir les observations du public à la Mairie de Biguglia :

- le 25 janvier 2010	de	9 h 00 à 12 h 00
- le 1er février 2010	de	9 h 00 à 12 h 00
- le 8 février 2010	de	9 h 00 à 12 h 00
- le 15 février 2010	de	9 h 00 à 12 h 00
- le 26 février 2010	de	9 h 00 à 12 h 00

Toutes correspondances relatives à l'enquête pourront lui être adressées à la Mairie de Biguglia.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en Mairie de Biguglia, pendant un an, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse - Direction des Politiques de l'Etat et du Développement durable - Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE CANALE DI VERDE****Exploitation d'un élevage avicole**

Installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté préfectoral n° 2009-349-17 de décembre 2009

DUREE DE L'ENQUETE :

Du Lundi 11 janvier au 12 février 2010 inclus

Demande présentée par M. Michel SPAMPANI, gérant de la SCA Les Poulets Bastiais, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage avicole (rubrique n° 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

SIEGE DE L'ENQUETE : Mairie de Canale di Verde**LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :** Mairies de Canale di Verde, Linguizetta, Chiastra et San Giuliano.**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Monsieur François SASSO sera présent pour recevoir les observations du public à la Mairie de Canale di Verde :

- le 11 janvier 2010	de	14 h 00 à 17 h 00
- le 20 janvier 2010	de	9 h 00 à 12 h 00
- le 27 janvier 2010	de	9 h 00 à 12 h 00
- le 3 février 2010	de	9 h 00 à 12 h 00
- le 12 février 2010	de	14 h 00 à 17 h 00

Toutes correspondances relatives à l'enquête pourront lui être adressées à la Mairie de Canale di Verde.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en Mairie de Canale di Verde, pendant un an, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse - Direction des Politiques de l'Etat et du Développement durable - Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA

**MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.O.S
DE GROSSETO-PRUGNA SECTEUR DE PORTICCIO**

Par délibération en date du 17 décembre 2009 le Conseil Municipal de la Commune de GROSSETO-PRUGNA a mis en modification simplifiée le P.O.S partiel du secteur de Porticcio afin de corriger une erreur matérielle.

Le dossier de la modification simplifiée est mis à la disposition du public pendant un mois à partir du 8 janvier 2010 dans les locaux de la Mairie du village et de la Mairie annexe aux heures et jours d'ouvertures habituels.

Un registre sera mis à la disposition du public pour recueillir ses observations.

P/. le Maire
Valérie Bozzi**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

MSE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8.000,00 euros
Siège : Quartier Vignacce - RN 197
20260 Lumio
498 694 058 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15/12/2009 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Victor Jean Baptiste FILIPPINI, demeurant Lumio, RN 197, 20260, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Quartier Vignacce, RN 197, 20260 Lumio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la société a été modifié en conséquence. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur

SOCIETE D'EXPLOITATION**A.C.IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée
A capital de 3.000 euros
Siège social : 10 bis avenue Emile Sari
Bastia (20200)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 21/12/2009, enregistré à Bastia le 22/12/2009, bordereau n° 2009/1349 case n° 2, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL A.C.IMMOBILIER (A.C.I.)

Capital : 3.000 euros**Siège :** 10 bis avenue Emile Sari, 20200 Bastia**Objet :** Agence Immobilière, transactions et gestion immobilières.**Gérant :** M. Casta André Thomas, demeurant Route de Poretto - Brando, 20222, Lavasina - Brando.**Durée :** 60 années au jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009, il résulte que :

Monsieur Llobregat Christian, Purgu, 20146 Sotta, a été nommé co-gérant à compter du 01/10/2009, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Cantons des Deux Sorru - RD 81 TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTRE LE PORT ET LE PONT DE SAGONE

Référence acheteur : 2009-126

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Quantité/étendue :

Travaux de terrassement (12 m³ de déblais) d'hydraulique (125 m de buse d.300mm) de maçonneries (53 m² d'agglos banchés 0,27m, 900 m de bordures T2, 110 m de bordures A2, 240 m³ de béton teinté, 80 m de fossés bétonnés) et de sécurité (170 m de Garde-Corps S8).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 40 jours ;

- Prix fermes et actualisables

Forme juridique :

- Groupement solidaire

Conditions de participation**Critères de sélection des candidatures** :

- garanties techniques et financières suffisantes ;

- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics. Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Direction Infrastructure Communication

8 cours Général Leclerc

3ème étage

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 22/01/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Mars 2010

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf les plans à demander au correspondant.

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé contractuel : 1 mois à compter de l'envoi au JOUE d'un avis d'attribution.

Référé pré-contractuel : possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Envoi à la publication le : 28/12/2009

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

117

SCP MAMELLI

Saint-Florent - 20217

Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

SCI CANNUTA

20232 Oletta

RCS Bastia : 331 843 516

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina Mamelli, Notaire à Saint-Florent, les 20 et 21 octobre 2009, déposé à la conservation des hypothèques de Bastia le 11 décembre 2009.

Monsieur Ange Paoli, demeurant à Borgo, Crucetta, a sollicité son retrait de la Société "SCI CANNUTA" en contrepartie de l'attribution de trois parcelles de terre sis à Oletta (Haute-Corse), A-606, A-608, A-610, d'une valeur de 10.000,00 euros.

En conséquence le capital social se trouve modifié.

Ancien capital : 6.097,96 euros

Nouveau capital : 3.048,98 euros, divisé en 200 parts de 15,24 euros chacune, portant les numéros 1 à 200.

La réduction du capital social entraîne l'annulation des 200 parts dont Monsieur Ange Paoli était titulaire numérotées de 201 à 400.

Compte tenu de son retrait Monsieur Ange Paoli a démissionné de ses fonctions et Mme Danièle Agostini épouse Parodi, a été nommée nouveau gérant pour une durée illimitée.

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

TEL : 04 95 32 89 92

118

COMMUNE DE VENACO**AVIS****ENQUÊTE PUBLIQUE****RELATIVE AU DECLASSEMENT ET A LA VENTE
DE PLUSIEURS PARTIES DE DOMAINE PUBLIC**

Par arrêté en date du 9 décembre 2009, le Maire de VENACO a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant déclassement de plusieurs parties de domaine public vers le domaine privé de la commune en vue de leur aliénation au profit de : GLAVIEUX Samuel, GIORGETTI Jean, GIROUX Christian, LENZIANI Toussaint, PANHALEUX David.

Mme Carole SAVELLI, a été désignée Commissaire-Enquêteur. L'enquête se déroulera à la Mairie de VENACO, du 11 janvier 2010 au 25 janvier 2010 inclus.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie les jours suivants :

Lundi 11 janvier 2010 ; Mardi 19 janvier 2010 et Lundi 25 janvier 2010 de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé à la Mairie ou par courrier à transmettre à Mme le Commissaire Enquêteur, Mairie de VENACO - BP 2 - 20231 Venaco.

Venaco, le 28 décembre 2009,
Le Maire, Michel MEZZADRI.

Notre Site : www.corse-information.info

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Email : al@informateurcorse.com

110

PROVITRAGE

SARL au capital de 1.00 euros

Siège : C.C Monte Stello - 20290 Borgo

500 629 605 RCS Bastia

L'AGE du 27/11/2009 a nommé en qualité de gérant M. Menghi Frédéric, demeurant Place Sainte Marguerite, 20213 Castellare di Casinca, en remplacement de M. Bruschini Ange, démissionnaire, à compter du 01/01/2010. Modification au RCS de Bastia.

127

SCI CHRISTINE HELENE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524 euros

Siège : Rés. I Minelli - Bât. C

Ville di Pietrabugno (Haute-Corse)

RCS Bastia : 398 382 101

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2009, il résulte que :

- Il a été décidé de transférer le siège social de la société de Ville di Pietrabugno, (Haute-Corse), Rés. I Minelli, Bât. C, à, Bastia (Haute-Corse), C/o SCI ARENA, Port Toga, Bât. A1 à compter du 1er octobre 2009.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

*** Ancienne mention** :

Le siège social est fixé à Ville di Pietrabugno (Haute-Corse), I Minelli, Bât. C

*** Nouvelle mention** :

Le siège social est fixé à Bastia (Haute-Corse), C/o SCI Arena, Port Toga, Bât. A1.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

124

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa, Route de la Mer
20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 / Fax : 04 95 59 82 71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sotta, du 08 décembre 2009, enregistré le 23 décembre 2009 à la recette des impôts de Porto-Vecchio, bordereau 2009/439, case n°4, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ABM

Siège : ABM

Objet : Expertises et diagnostics immobiliers, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Michel Attard, demeurant, 43, rue Principale, 20146 Sotta

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

126

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/12/2009, il est constitué une EARL, Société Civile de type particulier régie par la Loi n°85-697 du 11 juillet 1985.

Dénomination : EARL DE MARQUILLIANI

Activité : Production et exploitation agricoles

Durée : 99 ans

Associés : Mme Almaric Anne, associée exploitante ; Mme Almaric Marcelle Marie Anne, associée non exploitante ; M. Almaric Daniel, associé non exploitant.

Siège : Domaine de Marchigliani, 20270 Aghione

Capital : 1.000,00 euros libéré

Gérance : Mme Almaric Anne, 20270 Aghione

Clauses d'agrément : Pour toutes cessions à des non associés.

RCS : Bastia

113

MARCHIONI BOULANGERIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7622 euros

Siège : 20242 Vezzani

B 377 727 078

L'assemblée générale réunie le 23 novembre 2009, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nadine Marchioni, née Filippi, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

L'INFORMATEUR CORSE
FAX : 04 95 32 02 38

121

AEROJAMES

SARL au capital de 400.860 euros
Siège : 2, rue Hyacinthe Campiglia
20000 Ajaccio
454 026 634 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 23/12/2009, les associés de la dite société ont décidé :

- de transformer la société en Société par actions simplifiée.

Président : M. Philippe Baffray (ancien gérant) demeurant Font Michelle, 04200 Mison.

- de nommer en qualité de membres du Conseil de Surveillance, M. Xavier Ceyrac, demeurant, 7, Avenue de la Résistance, 64000 Pau ; M. Daniel Montagnon, demeurant, 133, rue des Douces Amères, 77550 Moissy Cramayel et M. Jean-Marc Herb, demeurant, 8, Allée Victor Hugo, 60260 Lamorlaye.

Commissaire aux comptes :

Titulaire : M. Robert Raina ;

Suppléant : M. Bruno Perazzo ;

Sont maintenus dans leur fonction.

Accès aux assemblées et vote :

Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Les cessions sont libres entre actionnaires, entre un actionnaire et ses affiliés, à condition que ledit affilié ne détienne aucune participation ni aucun intérêt, de quelque nature que ce soit, dans une société exerçant une activité concurrente de celle de la Société et de ses filiales, que le cessionnaire adhère sans réserve aux statuts et cession par un actionnaire de tout ou partie de ses actions à toute société sous réserve que 100% des droits de vote et du capital de cette société soit détenu directement ou indirectement par cet actionnaire et que celui-ci contrôle seul les organes de direction de ladite société et que cette société adhère sans réserve aux statuts.

- d'augmenter le capital de 54.540 euros pour le porter à 455.400 euros par la création de 909 actions nouvelles de 60 euros.

- d'augmenter le capital de 75.600 euros, pour le porter à 531.000 euros par la création de 1.260 actions nouvelles de 60 euros.

Aux termes d'un procès-verbal du CS du 23/12/2009, les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de nommer en qualité de Président du CS, M. Xavier Ceyrac.

Aux termes d'un procès-verbal du 23/12/2009, le Président a décidé de transférer le siège social au **Chemin d'Apietto, Lieu-dit Cara, 20167 Mezzavia**.

Les articles 1, 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le Président.

82

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société "AGHIONE", Société en Nom Collectif, au capital de 1372 euros, dont le siège social est à Ajaccio (20000), C/o AG1 Services, Rte du Vittulo, Rés. Loretto, Bât.A, RCS Ajaccio 381 724 921, a le 27/11/2009 décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidatrice Mlle Claudine Casanova, demeurant à Saint-Raphaël, 83700, 9, Les Parcs d'Aiguebonne, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance et les documents concernant la liquidation doivent être adressés à Ajaccio (20000), C/o AG1 Services, Rte du Vittulo, Rés. Loretto, Bât. A, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La liquidatrice.

115

SCP Jacques POGGI, Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaires Associés
Villa Henri - Impasse Capanelle
20200 Bastia

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Poggi à Bastia le 17 décembre 2009, enregistré à Bastia le 28 décembre 2009, bordereau 2009/1379, case 1, la Société A CANTINA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7500 euros, dont le siège social est à Ghisonaccia, (20240), 800 Avenue du 9 Septembre, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 448 109 553 a vendu à :

La Société A GROTTA PAESANA, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 7622,45 euros, dont le siège social est à Ghisonaccia (20240), Ferme Sainte-Hélène, Alzitone, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 518 226 675.

Le fonds de commerce de vente de produits alimentaires, alcools, produits artisanaux, souvenirs exploité à Ghisonaccia, (20240), 800, Avenue du 9 Septembre, connu sous l'enseigne "A CANTINA", ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix de Cinquante mille euros (50.000,00 euros), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-six euros 22.786,00 euros.

- et au matériel et au mobilier pour vingt-sept mille deux cent quatorze euros 27.214,00 euros.

La prise de possession a été fixée au 17 décembre 2009.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Office de Maître Sandrine Poggi-Gondouin, Notaire associé à Bastia (20200), Villa Henri, Impasse Capanelle, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Me Jacques POGGI.

123

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa, Route de la Mer
20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 / Fax : 04 95 59 82 71

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sotta, du 18 décembre 2009, enregistré à Porto-Vecchio le 23 décembre 2009, bordereau 2009/436, case n°5.

Monsieur Michel Attard, demeurant 43, rue Principale, 20146 Sotta, a fait apport à la société ABM, Société à Responsabilité Limitée en formation au capital de 5000 euros, ayant son siège social 43, rue Principale, 20146 Sotta, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio, d'un fonds de commerce de expertise et diagnostics immobiliers exploité à 43, rue Principale, 20146 Sotta, pour lequel Monsieur Michel Attard, est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 337 681 258 RCS Ajaccio.

Ledit fonds évalué à 5000 euros, moyennant l'attribution de 500 parts sociales de 10 euros chacune.

La société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter de l'immatriculation de la société.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio, et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Michel Attard, demeurant, 43, rue Principale, 20146 Sotta, chez qui domicile a été élu à cet effet.

116

Marie-Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat
32 cours Napoléon - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Ajaccio, du 21 décembre 2009, enregistré à Ajaccio, RD le 23/12/2009, bordereau 2009/838, case n° 4, il a été constitué la Société Civile ci-après :

Dénomination : Société Civile Immobilière "MUNTAGNOLA GESTION IMMOBILIERE MGI"

Forme : Société Civile

Capital : Quinze mille (15000) euros

Siège social : Tasso, Quartier Mezzavia, 20134

Objet : La société a pour objet : L'acquisition et la propriété de tous immeubles et biens immobiliers, leur gestion et administration par voie de bail, location ou autrement ;

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société ;

Durée : (Quatre vingt dix neuf) 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Apports en numéraire : Quinze mille (15.000) euros

Gérance : M. Jean-Paul Tasso, demeurant Tasso, Quartier Mezzavia, 20134, a été désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée

Parts sociales : Les cessions sont libres entre associés. Toutes autres cessions de parts sociales en vifs ou toutes mutations de parts par décès sont soumises à l'agrément de la gérance

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant,
Jean-Paul TASSO.

122

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa, Route de la Mer
20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 / Fax : 04 95 59 82 71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, du 17 décembre 2009, enregistré le 23 décembre 2009 à la recette de Porto-Vecchio, bordereau 2009/436, case n°8, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : PROFIL ENERGIE

Siège : 2, rue Sampiero, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Conseil vente pose de produits utilisés dans le cadre de la construction neuve ou rénovation de bâtiments résidentiels techniques ou professionnels, destinés à améliorer leurs performances mécaniques thermiques et plus généralement leur aptitude à donner plus de confort et réduire la nocivité de l'habitat sur l'environnement.

Durée de la société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros

Gérance : Mme Joséphine Marie Thérèse Andrietti, demeurant, 2, rue Sampiero, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

L'INFORMATEUR CORSE
TEL : 04 95 32 04 40

125

Chantal ISNARD DE CASALTA

Avocat à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 21 14 - Fax : 04 95 32 39 63

**AVIS DE RESILIATION
D'UN CONTRAT
DE LOCATION-GÉRANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 23 décembre 2009, Mme Antonelli Marie-Antoinette, demeurant, Lotissement Marana, n°61, 20290 Lucciana, Bailleur, et Mme Antoinette Raffalli épouse Costantini, inscrite au RCS de Bastia sous le n° 492 980 826, demeurant Lotissement n°06, Cabanule, 20260 Biguglia, ont procédé à la résiliation amiable à effet au 9 décembre 2009 du contrat de location-gérance en date du 9 novembre 2006, passé en l'Etude de Maître Pierre Dominici, notaire à Ville di Pietrabugno, enregistré au pôle d'enregistrement de Bastia le 15 novembre 2006, bordereau 2006/925, case n°1, entre Mme Marie-Antoinette Antonelli et Mme Antoinette Raffalli épouse Costantini pour l'exploitation de la branche débit de boissons de 4ème catégorie situé et exploité à Lucciana (Haute-Corse), au Lieu-dit Cruccetta.

119

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 24 décembre 2009, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE AUTOMOBILE INSULAIRE

Sigle : S.A.I.

Siège social : Ghisonaccia (20240), Route Nationale 198

Objet social :

- L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la création, l'organisation, l'exploitation, soit directe ou indirecte, par baux avec sans promesse de vente, gérance intéressée ou non ou de toute autre manière, ainsi que la vente de tous établissements et de toutes maisons ayant pour objet le garage, l'achat, la réparation et la vente de toutes voitures automobiles, cycles motos et autres matériels roulants, pièces, accessoires, essence et autres carburant, pneumatiques, huiles etc

- La construction, l'acquisition par voie d'apport ou autrement, l'installation, la vente, l'échange, la prise à bail ou la mise en location de tous immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au fonctionnement de la société,

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2000 euros

Président : « SA MARTINEZ ET COMPAGNIE », société par actions simplifiée au capital de 944.240 euros, dont le siège social est sis à GHISONACCIA (20240), Route Nationale 198, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 320.924.137, ayant comme représentant permanent Madame Véronique MARTINEZ, née le 28 janvier 1965 à BASTIA (2B), demeurant à 27 rue Rossini à NICE (06000), de nationalité française

Immatriculation de la société : Au R.C.S de Bastia

Pour avis.

131

CHANGEMENT DE NOM

M. Antoine (Thierry, François), né le 07 février 1979 à Pau (Pyrénées Atlantiques), demeurant Quartier Montizano à Palneca (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de : SANTONI, afin de s'appeler à l'avenir : ANTOINE-SANTONI

130

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la EURL "Cort'in Casa" au capital de 200 euros.

Siège : Chez M. Lucien Campocasso, Lot Porette, 20250 Corte.

Objet : Livraison à domicile de différents secteurs d'activités

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Gérant : M. Jérôme Timpano, demeurant Monsérato, 20200 Bastia, est nommé pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de Bastia

133

SARL SOLEMAR

SARL au capital de 9144 euros
Siège : Lotissement A. Marinella
Lieu-dit Pineto - 20290 Lucciana
RCS Bastia : B 438 064 883 (2001 B 164)

Aux termes d'une délibération en date du 10 septembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis,
La gérante.

129

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2009 des associés de la SARL "CAMPOLIVE", au capital de 10.000 euros, dont le siège social se situe, La Ferme, Route de Bastia, 20220 Monticello, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 510 668 734, il résulte que Monsieur Lamberti Fabrice, demeurant 10, Traverse de la Gaye, 13009 Marseille, a été nommé Cogérant à compter du 1er décembre 2009. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

134

Maître Antoine ALESSANDRI

Avocat au Barreau de Bastia
5, rue César Campinchi - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 07 80 - Fax : 04 95 32 88 55

VENTE**LE JEUDI 28 JANVIER 2010 A ONZE HEURES**

A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance, Palais de Justice Rond-Point de Moro Giafferi, 20200 Bastia, il sera procédé à la requête de la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE, dont le siège social est 6, Avenue de Paris, 20000 Ajaccio, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles sis :

Commune de VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse).

Une maison et les parcelles cadastrées Section B n°232 de 2a 90ca, B n°231 de 6a 20ca, B n°230 de 2a 13ca, B n°766 de 1a 93ca, B n°774 de 8ca, B n°776 de 48ca, B n°771 de 1a 56ca.

Mise à prix :230.000 euros
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia où il peut être consulté.

Etant notamment précisé que les enchères seront reçues uniquement par avocat inscrit au Barreau de Bastia, que l'avocat de tout enchérisseur devra justifier de la consignation préalable entre ses mains d'une somme équivalente à la moitié de la mise à prix, du montant des frais préalables à la vente et des émoluments calculés sur la mise à prix.

128

SARL MAMMA MIA 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Lieu-dit Mormorana - 20290 Borgo
RCS Bastia : 511 742 389

**CESSION
DE PARTS SOCIALES**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009, enregistré à RDI de Bastia le 24/12/2009, bordereau 2009/1364, case n°2, Monsieur Ordioni Mickaël Paul, demeurant Village de Lucciana, 20290 Lucciana, a cédé à Monsieur Clercq Claude, demeurant Querci Santa Devota, 20290 Borgo, 49 parts sociales numérotées de 1 à 50 qu'il détenait dans ladite société. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

132

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

**SOCIETE HOTEL
THALASSA**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 137.205,00 euros
Siège : Pietranera - 20200 San Martino di Lota
496 620 105 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2009, la collectivité des associés a pris acte du décès de Mme Thérèse Greco, n'a nommé aucun remplaçant, la société est gérée par le co-gérant restant M. Marc Greco.

La gérance.

ÉPICERIE

L'Étoile du Sud

**Bazar
Robes Orientales
Fruits et Légumes - Fruits Secs**

11, Bd AUGUSTE GAUDIN - 20200 BASTIA

TÉL : 06 24 84 11 74

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous rencontrez de nouvelles personnes. A vous de voir si elles feront partie de vos relations futures. **Affaires** : Il est plus que temps de prendre une décision importante. Vous avez suffisamment réfléchi au problème à présent. **Santé** : Bien équilibrée.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous avez trop tendance à réfléchir. Laissez donc un peu plus souvent votre cœur dicter vos actes. **Affaires** : Des hésitations vous ont fait perdre du temps. Il va falloir mettre les bouchées doubles pour le regagner. **Santé** : Vous souffrez du stress.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : On vous dit un mot et vous en faites un roman. Cessez donc de vous emballer tout de suite pour n'importe quoi. **Affaires** : Il est nécessaire de vous établir un horaire. Le respecter ensuite deviendra votre premier objectif. **Santé** : Tout va pour le mieux.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 0. **Cœur** : Une rencontre inattendue va changer votre vie. Vous retrouverez de la gaieté et une envie de vivre qui vous faisaient un peu défaut. **Affaires** : Votre efficacité est à toute épreuve. Vous avez envie de faire tout très bien. **Santé** : Évitez les sauces.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 2. **Cœur** : Prenez la vie avec un peu de philosophie. Il y a beaucoup de moments dont vous oubliez totalement de profiter. **Affaires** : Vous découvrez de nouvelles motivations. C'est peut-être le début d'une nouvelle carrière. **Santé** : Surveillez bien vos yeux.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous aimeriez vous engager sérieusement. Toutefois, certaines attitudes vous en dissuadent encore temporairement. **Affaires** : Vous ressentez un peu de lassitude. Il est vrai que votre travail manque un peu de variété. **Santé** : Mangez à heures fixes.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 9. **Cœur** : C'est la sérénité du côté du cœur. Votre bonheur est perceptible, et vous et votre partenaire en profitez pleinement. **Affaires** : Période d'activité plutôt intense. Vous appréciez le travail, c'est donc sans problème. **Santé** : Légère fatigue.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 7. **Cœur** : Votre spontanéité vous amène parfois à dire des choses que vous regrettez. Expliquez alors aux autres ce qui vous arrive. **Affaires** : Un certain nombre de problèmes se posent. Sériez-les et traitez-les dans l'ordre. **Santé** : Attention au vent.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous manquez parfois un peu de caractère. Il faut aussi savoir imposer son point de vue de temps à autre. **Affaires** : Un choix difficile à faire. Une décision prise en équipe serait préférable et rassurante. **Santé** : La forme.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

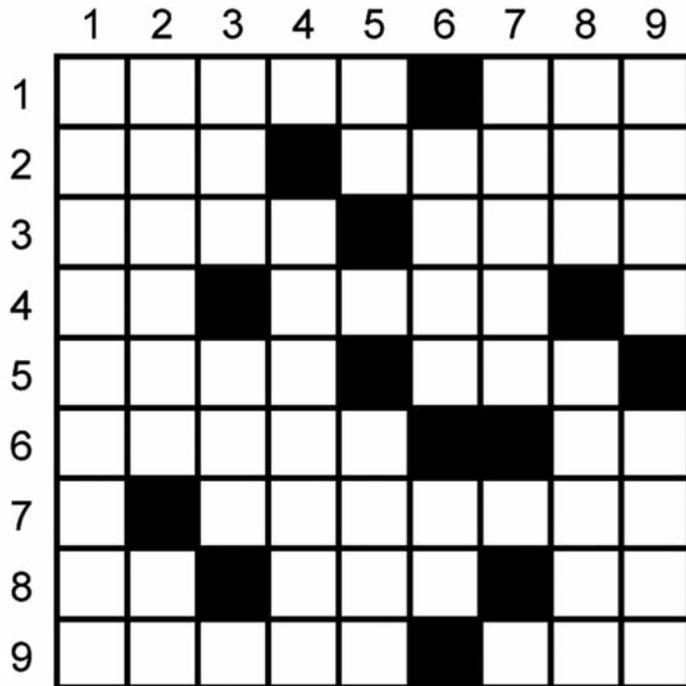
Chiffre : 3. **Cœur** : Vous n'appréciez pas beaucoup vous retrouver seul. Il faut dire que cette fois, vous avez fait ce qu'il fallait pour que cela arrive. **Affaires** : Rien de bien particulier. Les travaux quotidiens se ressemblent. **Santé** : Des douleurs lombaires.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous vivez une vie sentimentale totalement ensoleillée. Votre couple fait office de référence pour les autres. **Affaires** : Quelques formulaires administratifs à compléter. Prenez soin de ne rien oublier. **Santé** : Soyez prudent si vous voyagez.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous traversez une période de doute. C'est plutôt de vous-même que vous avez peur, et non pas des autres. **Affaires** : Apportez un grand soin à votre travail. Bâcler ne vous causerait que des problèmes inutiles. **Santé** : Vous avez besoin d'un bon repos.

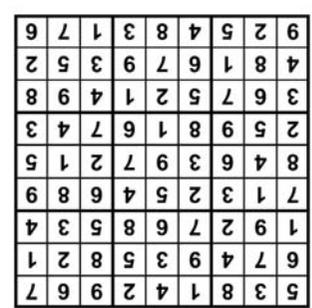
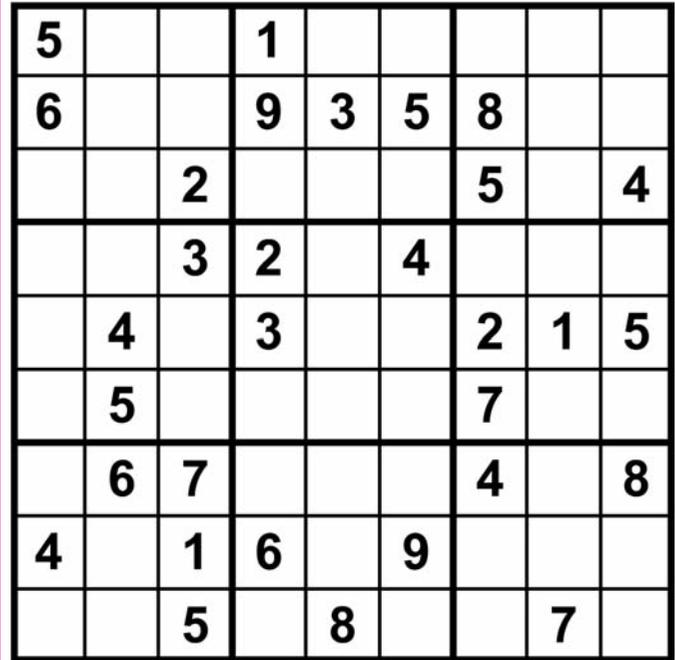


Horizontalement

1. Place publique. – Cri du bûcheron.
2. Détesté. – Victime.
3. Bœufs sauvages. – Fils d'Enée.
4. Dieu d'Égypte. – Dieu scandinave.
5. Puits naturel. – Passa.
6. Patte de rapace. – Sur Tille.
7. Entourée.
8. Préposition. – Forme d'avoir. – Contracté.
9. Grise. – Assaisonnement.

Verticalement

1. Etonnasses.
2. Abrite la voiture. – Drame japonais.
3. Gardienne de Rome. – Grosse bête.
4. Relatif à un os du thorax.
5. Pron. : saisi. – Transvase.
6. Ville du Puy De Dôme. – Le meilleur.
7. Femme très belle.
8. Condiment. – D'une douce chaleur.
9. Apparues. – Sans personne.



A Settimana

53^{ème} semaine de l'année

du 25 au 31 décembre 2009

Les fêtes : le 25, Noël - le 26, Etienne - le 27, Sainte Famille, Fabiola - le 28, Les Saints Innocents, Gaspard - le 29, David - le 30, Roger - le 31, Sylvestre.

53^{esima} settimana di l'annu

da u 25 a u 31 dicembre

E feste : u 25, Natale - u 26, Stefanu - u 27, Ghjuvanni - u 28, I SS. Nucenti - u 29, Tumasgiu Becket - u 30, Ruggeru - u 31, Silivestru.

L'info insolite

Catastrophes naturelles

Swiss Re (numéro deux mondial de la réassurance) indique que l'année 2009, avec 12.000 personnes qui ont perdu la vie dans des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, fut l'année la moins meurtrière des deux dernières décennies. Un nombre de morts vingt fois inférieur à 2008, année durant laquelle 240.000 personnes ont été tuées dans des séismes, typhons, ouragans ou autres catastrophes naturelles. Cette année, la plupart des victimes ont été recensées en **Asie**, la saison des ouragans ayant été plus calme aux **Etats-Unis**.

L'ordinateur à l'école

Dans ce petit pays d'**Amérique latine** (3,34 millions d'habitants) qu'est l'**Uruguay**, chaque élève des écoles primaires publiques a un ordinateur dans son cartable. Ce pays est le seul au monde qui offre un ordinateur relié à Internet à tous les écoliers et instituteurs du secteur public. 380.000 machines ont ainsi été distribuées gratuitement. Grâce aux multiples programmes de leur ordinateur, la littérature par exemple est devenue une partie de plaisir

Les ravages du tabac

Au moins cinq millions de personnes meurent chaque année de maladies provoquées par le tabac. Et si les **Etats** n'adoptent pas des mesures plus dissuasives pour le combattre, ce chiffre reste susceptible de progresser régulièrement, selon l'Organisation mondiale de la santé. Par ailleurs, l'**OMS** indique que près de 95% des fumeurs dans le monde ne sont pas protégés par des lois interdisant le tabac, notamment dans des lieux publics. Moins de

10% de la population mondiale est protégée par une seule de ces mesures. L'**OMS** ajoute encore que le tabagisme passif tue environ 600.000 personnes par an.

Une année chaude

A **Washington**, l'**Institut océanique et atmosphérique américain** indique que l'année 2009 aura été dans le monde l'une des plus chaudes de ces dix dernières années. Elle a aussi de bonnes chances de devenir l'une des cinq ou six années les plus chaudes de l'histoire, estime cet institut qui relève les températures depuis 1880 !

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 26 décembre 2003**, dans le sud-est de l'**Iran**, la ville de **Bam** était rayée de la carte par un tremblement de terre effroyable. Le bilan allait s'élever à 37.000 morts et 50.000 blessés.

► **Le 27 décembre 1992**, aux **USA**, le président **Bush** accordait son pardon à l'ancien secrétaire à la Défense **Caspar Weinberger**, inculpé dans le scandale des ventes secrètes d'armes à l'**Iran**.

► **Le 28 décembre 2003**, en **Serbie**, les ultranationalistes remportaient les élections législatives et offraient symboliquement un siège de député à **Milosevic** jugé à **La Haye**.

► **Le 29 décembre 1983**, **Caroline de Monaco** épousait, en secondes noces, **Stefano Casiraghi**.

► **Le 30 décembre 1994**, on estimait qu'en **France**, avec la hausse de 1% du chômage en novembre, le nombre de trois millions de chômeurs était dépassé.

► **Le 31 décembre 1992**, c'était le dernier jour d'existence de la **Tchécoslovaquie** avant sa scission en **République tchèque** et **Slovaquie**.

VAGABONDAGE

La **Balagne**, cette région bénie des dieux, et que j'adore, m'a toujours inspiré histoires, «*stufulette et macagne*». Je me souviens, lors du tournage du film d'**Otto Preminger**, «*Rosebud*», commencé à **Bastia** et terminé à l'**Ile Rousse**, de cette anecdote.

Avec le **capitaine Ferrandi**, directeur du film, je faisais en quelque sorte fonction d'assistant de casting. Et pour dénicher des figurants, nous avons fait une incursion au «*Bar des Platanes*», chez **Mimi Luciani** et avons eu droit à cette réponse géniale du regretté «*Jacquettu*» **Santini** : «*Ici, monsieur, il n'y a que des vedettes !*».

Joseph Chiesa – il fut même correspondant sportif du **Provençal Corse** –, aujourd'hui décédé, exerçait le métier de chauffeur de taxi.

Sa gouaille et son sens de la répartie étaient reconnus de tous. Un jour qu'il ne pouvait se garer dans son emplacement réservé et que l'occupant arborait fièrement un «*Allez les Verts*». **Joseph** écrivit : «*Allez les Verts, oui ! Mais, allez... ailleurs*».

Filons sur **Calvi** pour parler d'un personnage hors du commun. Il s'agit du grand **Tao**, le père de nos amis **Zalim**, **Jeantmir** et **Tao By**.

En 1917, lorsqu'éclate la révolution d'octobre, il faisait partie de la garde du **Tsar Nicolas II**. Ayant dû fuir son pays, il arriva en **France** et, comme nombre de ses compatriotes, vint sur la **Côte d'Azur** puis en **Corse**. **Calvi** paraissait l'attendre; grimant vers la citadelle, il plongea son regard sur la mer et s'écria : «*j'ai trouvé !*»

Il épousa une **Balanine**. Voilà comment sont nés ces **Calvais** qui, tout là-haut, dans leur nid d'aigle, «*Chez Tao*», nous offrent l'été venu, des soirées de rêve. Et comme les **Balanins** n'en manquent pas, je leur offre cette réflexion sur l'humour : «*L'humour est une façon de se tirer d'embaras sans se tirer d'affaire*».

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

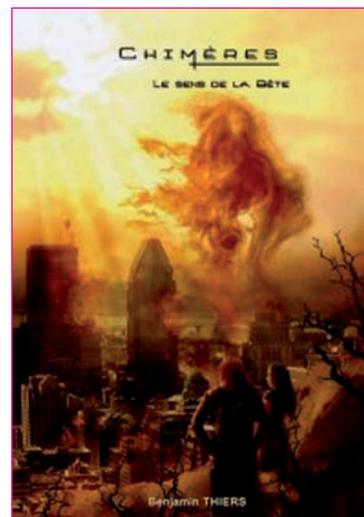
E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

PARIS 7 MAI 2134...

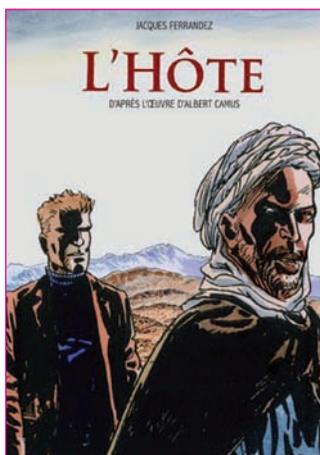
A la devanture du libraire : «*Chimères*», un roman de **Benjamin Thiers** «*Colonna Edition*». **Paris 7 mai 2134** : «*les ruines de la ville découpaient leurs sombres silhouettes sous la maigre clarté de la lune...*». Ainsi débutent ces 495 pages écrites d'une plume rythmée, tout au long desquelles peur, effroi, terreur ne sont pas de vains mots : «*Jehan crut entendre une lointaine et indistincte rumeur. D'un geste de la main, il intima à son épouse l'ordre de se taire... Puis le bruit s'amplifia rapidement. Un martèlement de pas sur le sol, les murs et la voûte envahit le silence et le brisa en mille cris. De l'autre côté de la maigre porte en vieux métal, la horde de chimères déferlait, irrésistible. Elle fondait sur sa proie, une poignée de pauvres hères apeurés qui fuyaient, désespérément, la mort promise par les bêtes...*». Le monde tel que nous le connaissons a été balayé en seulement quelques mois. Les rescapés ont appris à s'organiser et à survivre dans un monde nouveau. Le traumatisme de l'année 2020 tourmente les esprits chaque nuit quand revient l'interminable litanie des cauchemars. Deux jeunes adultes cristallisent tous les espoirs, **Jérémie** et **Esther**. Mèneront-ils les peuples libres sur le chemin de la paix ? Ou conduiront-ils les derniers survivants au chaos et à la mort ?



SPÉCIAL CAMUS

DANS LE DJEBEL

Jacques Ferrandez est finalement passé de l'intention à l'acte : il a mis **Albert Camus** en **BD** ! Il a adapté «*L'Hôte*», une nouvelle du recueil «*L'Exil et le Royaume*», paru en 1957, année où **Camus** reçut le **prix Nobel de littérature**. Elle met en scène un jeune instituteur, **François d'Algérie**, vivant comme un ermite dans le djebel. Un événement bouscule son exil volontaire, une vie tranquille, qu'il partage entre enseignement et lecture. Un gendarme le charge, un jour, d'acheminer un criminel à la prison la plus proche. Il ne se lance pas dans cette aventure les yeux fermés ou la tête sur le guidon. Il offre à son prisonnier le choix : rejoindre la prison ou une tribu nomade voisine. Il faut découvrir le rapport qui s'établit entre les deux protagonistes de cette nouvelle qui se clôt sur un coup de théâtre.



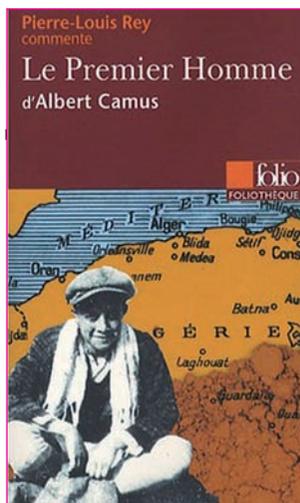
De par le monde sans but précis

Le dernier récit de **Jean Bruller**, alias **Vercors**, «*Le commandant du Prométhée*», mort subitement en juin 1991, sort aujourd'hui de dix-huit ans d'oubli. Il raconte l'histoire d'**Alicide Le Gouadec**, un capitaine au long cours qui s'embarque sur un navire splendide pour un voyage de par le monde sans but précis et sans aucun contact avec son équipage : «*Rien dans ce bâtiment ne semblait malveillant. La finesse de l'étrave, l'élégance de la coque, cette grâce virile, tout lui plaisait... Mais il savait que cette apparence bienveillante pouvait être trompeuse. Il avait rencontré trop de ces bâtiments qui, d'un air innocent, répondent à la barre de façon retorse, imprévisible, et font un vrai calvaire de son commandement. Et pourquoi son prédécesseur avait-il remis sa démission ?*» L'histoire promet.



Il faut lire ce court récit de 96 pages qui nous livre toutes les affres de la précarité de l'existence humaine.

ROMAN INACHEVÉ



Toute sa vie, **Albert Camus** aura voulu parler au nom de ceux à qui la parole est refusée. Pour savoir pourquoi, il faut lire «*Le premier homme*», roman inachevé, inabouti. Le manuscrit avait été retrouvé dans ce qui restait de la voiture accidentée dans laquelle son éditeur, **Michel Gallimard**, et lui trouvèrent la mort en 1960, sur la route entre la **Provence** et **Paris**. Le manuscrit a finalement paru. Il s'agit du récit le plus autobiographique de l'auteur de «*L'homme révolté*». Il a pour cadre l'**Algérie** et la classe la plus pauvre de la population européenne des colons. **Jacques**, l'enfant, personnage central de ce roman, est orphelin de son père qui fut tué au début de la guerre de 14. Le moment le plus crucial de ces 377 pages survient lorsque, devenu adulte, il se rend sur la tombe de ce père qu'il n'a jamais connu : «*C'est à ce moment-là qu'il lut sur la tombe la date de naissance de son père, dont il découvrit, à cette occasion, qu'il l'ignorait. Puis il lut les deux dates, 1885-1914, et fit un calcul machinal : vingt-neuf ans. Soudain une idée le frappa qui l'ébranla jusque dans son corps. Il avait quarante ans. L'homme enterré sous cette dalle, et qui avait été son père, était plus jeune que lui...* ».

2010

Pace è Salute

Bone feste a tutti

Envoyez vos voeux électroniques
aux couleurs de la Corse

www.corse.fr



Collectivité territoriale de Corse